

L'ÉCHO

DE LA MECQUE



*Pomarez,
une petite ville
à la campagne*



SOMMAIRE



P3
LE MOT DE M. LE MAIRE



P8 à P13
LES SERVICES



P26 à P39
COMPTES-RENDUS
CONSEIL MUNICIPAL

P4 à P7
LES ACTIONS
DE LA MUNICIPALITÉ



P14 à P25
DU CÔTÉ
DES ASSOCIATIONS



SERVICES

Mairie de Pomarez
61 Rue de la Mairie - 40360 Pomarez
Tél : 05 58 89 30 28

Horaires
Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
Le vendredi 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h



Déchetterie à Pomarez

Horaires du 1er septembre au 30 juin
Les lundi, mercredi, samedi de 9 h à 12 h
Le vendredi de 13 h 30 à 17 h

Du 1er juillet au 31 août
Horaires d'été

Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys
19 Rue de la Técoûère - 40330 Amou
Tél : 05 58 89 00 50



Espace France services
Le mardi à Pomarez de 8 h 30 à 12 h 30
Le jeudi à Pomarez de 13 h 30 à 17 h 30





Chères administrées, Chers administrés,

Nous entamons notre dernière année de mandature. Je souhaite revenir en quelques mots sur les moments forts et partager avec vous nos projets à venir.

Nous avons débuté par une période de Covid qui nous a immobilisés pendant 2 à 3 ans. Ces années ont été pour nous tous très difficiles à vivre mais nous avons su surmonter toutes ces difficultés.

Tous les gros travaux que nous avons planifiés ont pris beaucoup de retard et vont enfin démarrer dès cette année. Dès cet été, la construction des 3 logements communaux débutera, suivie de la rénovation de la salle des fêtes et des logements Pavie pour cet automne ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques sur le boulodrome. Il est prévu que ces chantiers se déroulent entre 2025 et 2026.

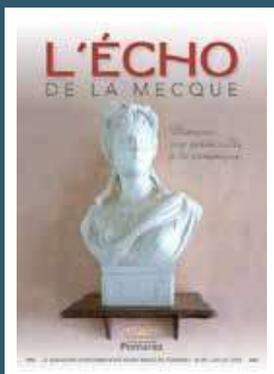
Notre commune a subi de nombreuses inondations en 2024. Ces événements ont été compliqués pour certains d'entre vous. Je tiens à exprimer mon soutien à toutes les familles concernées.

En réponse à ces inondations, nous avons mandaté le Syndicat du Bassin Versant des Luys (SBVL), en collabora-



tion avec la Préfecture, pour faire une étude sur nos 3 ruisseaux (le Moucau, le Jean Barbé, et l'Estey). Des travaux vont devoir être effectués sur ces différents ruisseaux, travaux à la charge des propriétaires (privés et Commune) riverains de ces ruisseaux. Les propriétaires concernés ont été informés et peuvent se rapprocher du SBVL pour des conseils. Nous avons aussi mandaté un bureau d'étude (SCE) afin de réaliser une étude sur le pluvial de notre commune, le but étant d'améliorer notre gestion des eaux. A l'heure où j'écris ce mot, je n'ai pas le retour de cette étude. Je tiens à exprimer ma gratitude pour votre patience, votre solidarité et votre implication dans la vie de notre commune. Ensemble, nous continuerons à faire de notre ville un endroit où il fait bon vivre, accueillant et dynamique.

Pascal Cassiau, Maire de Pomarez



L'ÉCHO DE LA MECQUE - N° 29 - JUILLET 2025 - MAIRIE DE POMAREZ
61 Rue de la Mairie, 40360 Pomarez - Tél. : 05 58 89 30 28

Directeur de la publication : Pascal Cassiau

Comité de rédaction : Pascal Cassiau, Commission communication

Crédit photos : Mairie de Pomarez, Associations

Maquette et impression : Studio G.

Numéro de commission paritaire : ISSN 2725-397X - Dépôt légal : Juillet 2025

Tirage : 850 exemplaires

TÉLÉTHON 2024

Bâtir, combattre, mobiliser...

Ces trois dynamiques ont façonné l'année 2024 pour l'AFM-Téléthon. Une année marquée par de grandes avancées scientifiques, des revendications cruciales pour les maladies rares et une solidarité sans faille couronnée par un Téléthon affichant 96,5 millions €, chiffre national en hausse par rapport à l'édition précédente, qui avait atteint 92,9 millions.

Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés, que ce soit en participant aux activités, en faisant un don ou en donnant de leur temps :

- Les marcheurs,
- Le cours de gymnastique,
- Le stand périscolaire,
- Les bénévoles qui ont participé à la confection et à la cuisson des crêpes sur place,
- Les commerçants, les artisans, les associations et les particuliers pour leurs dons,
- Plus généralement, toutes celles et tous ceux qui nous ont accompagnés le jour du Téléthon pour assurer le bon déroulement de cet événement.



Activités	Résultats Téléthon 2024			
	2023	Recettes	Dépenses	Bénéfices
ENVELOPPES	349	369	85,66	283,34
PÂTISSERIES	430,99	731	115,13	615,87
URNES dons	1185,5	1029		1029
Merveilles		75	48	27
BAR	63,26	43		43
REPAS (Huîtres)	211,3	220	83,76	136,24
MARCHE	200,5	166,1		166,1
Conjoints survivants	20	0		0
GYM	136,5	220,3		220,3
COMITE DES FETES	100	150		150
Accueil Périscolaire	36	35,5		35,5
HARMONIE	250	250		250
PARTENAIRES	561	1746		1746
PATCHWORK	40	40		40
APAT (vidéo)	57	0		0
PETANQUE	50	50		50
CLUB DE RUGBY	0	100		100
DONS associations	850	750	30	720
	5542,05	5974,9	362,55	5612,35

VŒUX DU MAIRE

Cette année, à la demande de nombreux administrés, nous avons ouvert les Vœux du Maire à tous les habitants de Pomarez. Vous étiez environ 150 à avoir répondu à cette invitation et je vous en remercie.

Au cours de cette journée, j'ai exposé les travaux réalisés cette année et les grands projets à venir : la construction de 3 logements communaux, la rénovation de la salle des fêtes et des logements Pavie.

Cette année, nous avons mis en avant les entreprises qui se sont installées en 2024 : un cabinet naturopathe, un restaurant de Tacos, un espace de coworking, une boulangerie, une cave à vin sur internet... auxquels il faut rajouter en ce début d'année, la réouverture du restaurant « Auberge de Bernède ». Merci à elles, nous avons désormais plus de 100 entreprises sur notre



commune, ce qui prouve que Pomarez est un village attractif.

Le Conseil Municipal et moi-même avons remercié nos entreprises et nos associations qui font la renommée de notre village, mais aussi tous les administrés qui par leurs participations et leurs implications lors des diverses manifestations participent à cette renommée. Nous avons aussi souhaité la bienvenue aux nouveaux pomaréziens. Nous avons accueilli plus de 30 familles qui ont choisi de s'installer chez nous. Nous sommes désormais 1631 habitants exactement.

Pour conclure, nous avons partagé un buffet succulent et bu le verre de l'amitié... avec modération bien sûr.

REPAS DES AÎNÉS

Le repas des aînés offert par la municipalité de Pomarez, une reconnaissance essentielle.

Plus de 150 personnes ont participé au repas offert par la municipalité de Pomarez, samedi 1^{er} mars, dans la salle des associations. Un repas gastronomique préparé par le traiteur Dudu, particulièrement apprécié par les convives.

Au menu : un pavé de saumon à la sauce dieppoise, suivi d'un délicieux tournedos sauce poivre vert accompagné d'une garniture forestière, puis salade, fromage de brebis et pour finir avec la touche sucrée, la tourtière aux pommes avec sa glace à la vanille. Une atmosphère chaleureuse et conviviale permet à certains qui viennent d'horizons totalement différents d'échanger.



Avant le début du repas, Monsieur le Maire, Pascal Cassiau, accompagné de son équipe municipale, a voulu marquer l'occasion en proposant à tous un kir de bienvenue, symbole d'hospitalité et de chaleur. Un geste simple, mais significatif, pour rappeler à nos aînés combien ils sont précieux et respectés.

Le repas des aînés va bien au-delà d'être un simple repas ; c'est un moment de lien social et de reconnaissance envers ceux qui contribuent ou qui ont contribué à la vie de la commune. Une occasion pour nous, la municipalité, de vous témoigner toute notre estime et notre reconnaissance.



CÉRÉMONIE DU 19 MARS

Nous nous sommes réunis le 19 mars 2025, pour commémorer un évènement important de notre histoire. Ce jour symbolise le souvenir, le respect et la reconnaissance envers ceux qui ont vécu des moments difficiles et ont contribué à forger notre présent. Nos anciens combattants de la FNACA et de l'UNC vous remercient de votre présence et de votre soutien. Cette cérémonie est une occasion de se recueillir, de partager et de transmettre aux générations futures les valeurs de paix, de solidarité et de mémoire.

Un petit apéritif a marqué la fin de cette cérémonie. Et quelques jours après, nous nous sommes retrouvés pour un repas au restaurant de Clermont. Merci à tous pour votre présence.



80^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

Il y a 80 ans, les 7 et 8 Mai 1945, les alliés obtenaient la reddition sans condition de l'armée allemande. Les peuples d'Europe retrouvaient leur liberté et leur souveraineté.

Après lecture des messages de l'UFAC et de M. le Ministre, l'UNC nous a expliqué l'origine des couleurs du drapeau tricolore. Pour faire court, le bleu et le rouge, couleurs de la ville de Paris et de la Révolution, encadrent le blanc symbole de la royauté.

Vous êtes venus nombreux pour commémorer la mémoire des 60 millions de morts, civils, militaires, résistants, sans oublier les déportés de la Shoah.

Après la cérémonie, nous avons partagé le verre de l'amitié et ensuite, nous nous sommes réunis à l'Auberge du Vieux Chêne autour d'un bon repas traditionnel.

LES ESPACES VERTS DE NOTRE COMMUNE, UN PROJET POUR CE PRINTEMPS

Comme vous pouvez le noter en vous promenant dans le centre bourg et aux alentours, les jardins, massifs et autres espaces verts changent d'aspect et de forme. Des haies anciennes ont été enlevées pour être remplacées par d'autres aux couleurs et aux formes plus attrayantes.

Les massifs autour des arènes, de la Poste, de la Mairie, à l'entrée du bourg par Amou ont repris une nouvelle jeunesse. Ils ont été simplifiés pour certains, réaménagés ou supprimés pour d'autres.

A noter que les arbres arrachés place de la Poste ont été replantés : 4 au cimetière et les 4 autres au lotissement Nolibos.



En collaboration avec le C.A.U.E des Landes, nous mettons en place plusieurs projets qui seront achevés d'ici le printemps 2026 :

- Réaménagement et revégétalisation du cimetière. Une association de réinsertion, « L'arbre à pain », nous aide par ailleurs à le maintenir au plus propre.

- Remodelage du parvis de l'église et de son entrée par les commerces. Ainsi, le cèdre a été élagué, ce qui permet d'abord de le remettre en valeur, et aussi de mieux apercevoir la façade Est du bâtiment.

Le parterre a lui aussi été simplifié. Pour cela, l'entreprise « La brigade des arbres » est intervenue. Des platanes y ont été abattus, ceux-ci présentant un danger pour les habitants.



- Abattage de trois platanes sur la place des arènes, et mise en place d'une étude, toujours avec le C.A.U.E, pour la construction d'une halle en dur (projet sur le moyen/long terme).

Il nous tient à cœur aussi de simplifier et de rendre aux promeneurs la pommeraie située au pied du centre des pompiers. Suppression d'arbres et d'arbustes qui bouchent la vue, et empêchent un entretien correct.

Dès cet automne, nous allons commencer à planter une trentaine d'arbres dans tout le centre-bourg.





PRESTATION DE VIDANGE - Assainissement Non Collectif

A quel tarif ?

Ce service est facultatif. Il sera exécuté par la Société LABAT ASSAINISSEMENT suite à un appel d'offres passé par le Syndicat des Eschourdes.

Le tarif est variable en fonction du volume de votre installation.

Tarif pour une fosse septique de 3000 L + bac à graisses de 500 L : **295,30 € TTC**

Intervention sous 1 à 3 semaines environ.

Pour une intervention en urgence, sous 1 à 3 jours, plus value d'environ 50 € TTC

Comment bénéficier de ce service ?

• Inscription par mail à : contact@syndicat-eschourdes.fr en précisant :

Nom, Prénom, adresse, n° de téléphone - Si possible, caractéristiques de l'installation (Fosse septique 3000 L + BG 500 L)

• La société de vidange vous appelle pour prendre rendez-vous (selon calendrier de vidange).

• Après le passage du vidangeur, celui-ci vous transmet une facture correspondant au montant de la prestation réalisée.

SYNDICAT DES ESCHOURDES - 38 impasse du Belvédère - 40360 POMAREZ

Tél : 05 58 74 75 63 - Mail : contact@syndicat-eschourdes.fr

L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT EST ACTIVE ! ET « LE PERMIS DE LOUER »

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat intégré au PLUi-H, la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys s'est engagée à contribuer à la lutte contre l'habitat indigne.

Elle a mis en place, au travers de son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, un accompagnement gratuit et un panel d'aides, sous condition de ressources et de localisation, pour rénover, adapter et améliorer les logements, que vous soyez propriétaire bailleur ou propriétaire occupant.

Pour établir un diagnostic et vous aider à remplir un dossier de demande d'aide : **contacter SOLIHA au**

05 58 90 90 57 ou toute entreprise de votre choix pour établir un diagnostic.

Soucieuse de suivre le parc locatif pomarézien, la commune par délégation de la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys, met en place un dispositif pour lutter contre l'habitat indigne et très dégradé. La déclaration préalable de mise en location permet de quantifier l'offre locative de logements dits indignes.

Aussi, Pomarez instaure sur toute la commune le permis de louer, sous le régime de déclaration préalable, dont la gestion est assurée par nos services.

Ce dispositif a pour objectifs :

- d'évaluer les logements dégradés ou indécents,
- de favoriser la requalification du parc locatif,
- de lutter contre les marchands de sommeil,
- d'améliorer le patrimoine et l'attractivité du territoire.

Mais aussi et surtout d'accompagner et d'ouvrir à des aides les bailleurs intéressés par le Permis de Louer.

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ...

Sous conditions
de ressources et
plafonnement
de travaux.

Le dispositif de l'Opah concerne l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

DES AIDES DE 50 & 90% *

TYPES DE TRAVAUX	Subventions Anah	Subventions C. et V. des LUYS
Rénovation énergétique globale	60 à 90 %	Prime 1.000 / 2.000 €
Adaptation au handicap & vieillissement	50 à 70 %	Prime 6,5 à 10 %
Travaux lourds sur logement très dégradé	60 à 90 %	20 % plafonné à 5.000 € / logement

Concrètement, qui est concerné ?

A partir de janvier 2026, la déclaration préalable de mise en location concerne les locations à usage de résidences principales soumises à la loi du 06/07/1989, vides ou meublées (bail d'habitation à titre de résidence principale, à l'exception des logements du parc social et faisant l'objet d'une convention APL avec l'Etat).

Les mises en location, relocations, reconductions, renouvellements de location et les avenants au contrat de location sont soumis à l'obligation de déclaration préalable.

Comment ça fonctionne ?

Les propriétaires disposent d'un délai de quinze jours pour déclarer la mise en location de leur logement. Il est possible de déposer sa déclaration :

- en version papier en Mairie
- par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à la Mairie
- par mail à l'adresse : accueil@pomarez.fr

Après vérification des pièces déposées, si le dossier est complet, un accusé de réception est délivré au propriétaire bailleur. Si le dossier est incomplet, un accusé de dépôt est délivré indiquant que le dossier doit être complété en précisant la ou les pièces manquantes. Une fois le dossier complet, un accusé de réception sera transmis au propriétaire bailleur.

Comment faire ?

Les propriétaires bailleurs s'engagent à déclarer à la commune toutes mises en location ou renouvellements de bail prévu à l'article 1 du présent règlement. Les dossiers présentés comprendront les éléments suivants : le Cerfa n°15651*01 complété et signé, téléchargeable sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/>



R47392, les diagnostics techniques obligatoires en cours de validité, de performance énergétique, de risque d'exposition au plomb, des risques et pollution, des installations intérieures de gaz et d'électricité et le diagnostic amiante.

Et si on ne déclare pas ?

Lorsqu'une personne met en location un logement sans remplir les obligations de déclaration prescrites par le présent règlement, le maire de la commune peut, après avoir informé l'intéressé de la possibilité de présenter ses observations dans un délai déterminé, ordonner le paiement d'une amende au plus égale à 5 000 €. Le produit en est intégralement versé à la commune concernée.



MARIANNE

Marianne est le symbole allégorique de la République française et par extension de la France.

Apparue en 1792, Marianne est une femme coiffée du bonnet phrygien de couleur rouge. Elle représente la France libérée de « l'esclavage » de la monarchie absolue. Son installation, qui fut progressive, dans les mairies françaises date de la fin des années 1870, lorsque les républicains installent définitivement la Troisième République.

Dans son Archéologie de la république, Maurice Agulhon constate que les représentations allégoriques de Marianne ont de nos jours des valeurs politiques nouvelles : Liberté, Égalité, Fraternité, et que les monuments fixes ont une valeur de propagande.

Au XX^e siècle, toutes les mairies se dotent progressivement d'un buste de Marianne qui porte désormais systématiquement le bonnet phrygien et apparaît débarrassé de ses autres attributs (faisceau d'armes, niveau ou balance). Marianne est représentée de manière très épurée. La Marianne de Georges Saupique fut l'une des représentations officielles de la IV^e République. À partir du début du XX^e siècle, elle figure également sur des objets de très large diffusion comme les pièces de monnaie ou les timbres poste.

C'est la première effigie du symbole de notre république à être réalisée en de nombreux exemplaires pour être mis à disposition des communes. Ce fut le cas pour Pomarez en 1881 où les conseillers municipaux de l'époque ont financé l'achat de ce buste.



Souscription pour acheter un buste de la République à mettre dans la salle de la Mairie - 1881. -

M. M.	1. Laussuy, Gaston, Maire	10
	2. Baraille, Eugène, Adjoint	5
	3. Branar, Léopold, conseiller municipal	5
	4. Casaux, Laurent-Donatien	5
	5. Dossard, Pascal	5
	6. Luttan, Paul	5
	7. Nolères, François	5
	8. Serres, Ellytte	5
	9. Seris, Vincent	4
	10. Fayet, Pierre	4
	11. Guichebierre, Simon	4
	12. Lagardère, Pascal	4
	13. Lauca, Jean	4
	14. Desparre, Hippolyte	4
	15. Sarramaigna, Prosper	4
	16. Galin, Auguste	3
		Total 77

**Jean Pémartin avec le concours de François Bordes (archiviste retraité)
AD 49, E Dépôt 228, 1 D 5**

Au cours des années 1960, Marianne, personnage hiératique, change et prend les traits de célébrités. Elle se personnifie, et prend les traits d'une célèbre actrice, mannequin ou chanteuse : Brigitte Bardot, Catherine Deneuve, Mireille Mathieu ou encore Laetitia Casta.

On dit que le choix de Bardot avait été fait par le général de Gaulle parce qu'elle rapportait plus à la France que... la régie Renault ! Qui souhaitait faire de la personnalité plébiscitée par les Français la première femme à incarner le symbole majeur de la République.

Cependant, on constate un certain immobilisme dans les autorités municipales qui, majoritairement, en restent au type Injalbert.

En 2023, Marianne est le symbole universel et intemporel des idéaux républicains français.

Remise en exposition après une restauration par Nicole Gouyon, artiste pomarézienne, le buste de notre Marianne est l'œuvre du sculpteur Théodore Doriot (1829-1937). Elle préside désormais dans la grande salle du Conseil Municipal.

UN MAI À L'ÉCOLE

Il est une tradition dans les Landes qui consiste à voir pousser subitement des arbres magnifiquement fleuris au détour d'une place de village ou du portail d'une maison. Ici, cette plantation a eu lieu à l'entrée de l'école et de la maison de retraite.

Cette idée est née et a grandi à l'Accueil périscolaire. Depuis le début de l'année, la Garderie a ouvert ses portes tous les mois aux résidents de l'Ehpad en leur proposant des ateliers jeux ou activités manuelles.

Lors de l'une de ces rencontres, il a été évoqué cette tradition locale. Cette discussion a laissé place à l'idée de la mettre en œuvre. Ont suivi des ateliers de création de fleurs en papier et autres guirlandes. Les enfants fréquentant l'accueil périscolaire ont ensuite décoré les arbres choisis pour l'occasion et ont participé à l'installation de ceux-ci.

Les fils conducteurs de cette activité ont été la découverte et le maintien d'une tradition, l'adhésion au projet d'école, mettant en avant cette année la collaboration et enfin l'enrichissement partagé de ces échanges intergénérationnels.

L'accueil périscolaire est toujours partant pour s'ouvrir sur l'extérieur et créer des partenariats avec des clubs ou associations pomaréziens. Donc, si vous souhaitez créer un échange avec la Garderie, n'hésitez pas à contacter Myriam Sévelin.



AGENDA 2025

- **13/07/2025** : Repas Moules/Frites organisé par Avenir Basket Chalosse
- **Du 08/08/2025 au 11/08/2025 et 15/08/2025** : Fêtes patronales
- **09/08/2025** : Concours de pétanque en doublette ouvert à tous
- **31/08/2025** : Forum des associations
- **27/09/2025** : Concert de Jungeli dans les Arènes
- **04/10/2025** : Régional de pétanque
- **06/12/2025** : Téléthon
- **06/12/2025** : Concert Sainte Cécile
- **19/12/2025** : Haille de Nadau de l'APAT

AMIS BAILLEURS

Soyez attentifs à vos annonces lorsque vous proposez un bail d'un logement meublé de courte durée. La loi vous permet seulement soit :

- 1. de louer en location saisonnière à des gens de passage, à la journée, à la semaine ou au mois pour des personnes dont ce n'est pas le domicile, communément appelé « touristes ». Le bail saisonnier dure le temps d'une saison. Dans les Landes, la saison ne va pas de septembre à juin mais au contraire de juin à septembre.
- 2. de louer en bail mobilité de 10 mois maximum sans renouvellement possible et sans dépôt de garantie. Il s'adresse à des locataires bien spécifiques (stage, formation, études, mutation professionnelle, apprentissage, service civique). Le propriétaire doit préciser le motif exact appuyé par un justificatif du bail mobilité.
- 3. ou en dernière possibilité, de louer en bail meublé classique d'un an minimum renouvelable. Sorti de ces 3 types de baux, tout arrangement supplémentaire, ou clause ou pression est considéré comme abusif.

Pour plus d'information :

Mairie de Pomarez et Fédération du Logement des Landes - CNL 40 05 58 97 48 52
www.cnl@orange.fr
cnl.landess@orange.fr



RÉOUVERTURE DE LA MÉDIATHEQUE DE POMAREZ

Ce jeudi 22 mai, à 18h, cinquante personnes ont fêté la réouverture de la médiathèque de Pomarez en assistant à un spectacle de la Compagnie « Graine de contes ». Quatre artistes ont enchanté leur auditoire avec des contes malicieux et tendres sur la terre, la forêt, les marais et le jardin. Puis, tout le monde s'est retrouvé pour le pot de l'amitié.



Merci à Marie Castetbon d'avoir organisé cette soirée qui va relancer les bénévoles dans leur tâche de bibliothécaire. Merci à tous les élus qui sont venus les encourager. Merci à la mairie de Pomarez pour les travaux engagés. En effet, après plus d'une année d'interruption, il faut reprendre le chemin de la médiathèque, impasse du belvédère.



La médiathèque a conservé son organisation à un rayonnage près. Beaucoup de nouveautés sont arrivées. Il y aura même aussi de nouveaux bibliothécaires. Autant de raisons pour se précipiter et dévorer romans, documentaires et BD. Bien sûr, grâce à son espace, le coin des enfants est toujours choyé. Confortablement installé, vous pouvez lire des histoires à votre enfant et même y jouer avec un jeu de la ludothèque de la Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys.

Les horaires d'ouverture n'ont pas changé :

- Lundi de 17h00 à 19h00
- Mercredi de 14h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 12h00
- Sauf les jours fériés - Fermeture en août.

NOUVEAUX À POMAREZ

• **Boulangerie des Arènes**
Boulangerie Pâtisserie artisanale & Snacking
 05 58 49 12 02



• **Gîte de Monplaisir**
 12 personnes
 Airbnb
 06 74 39 94 08



• **"La Cocotte"**
 Nouvelle direction
 L'Auberge du Domaine de Bernède
 06 25 21 81 89



• **Le Royaume de Lilith**
Prothésiste ongulaire
 06 16 18 17 00
 @ : @Leroyaumedelilith
 Renseignements et rdv par message uniquement



• **MC Créativ**
Cyril Martineau
Architecture 3D / Design
 06 70 62 79 69
<http://mccreativ.fr>



• **Sarl Germain**
Génie climatique
 Pompe à chaleur
 Climatisation / Solaire
 Electricité / GTB
 - PAC / Climatisation : 06 46 04 29 33
 - Electricité / GTB : 06 18 45 71 60
 - Solaire / Gérant : 06 09 21 61 40
 - Bureau : 06 09 96 90 78
 contact@ggclim.com
www.ggc-genie-climatique.fr





Commune de Pomarez
une petite ville à la campagne

VIVRE À POMAREZ

à vendre : **3 lots à bâtir viabilisés**

dans le lotissement communal POURCICAM -

de 661 m² à 1128 m²
à partir de 43 141€

exonération de la part communale de la taxe foncière pendant 2 ans - **éligible PTZ**

RENSEIGNEMENTS
MAIRIE DE POMAREZ
61 RUE DE LA MAIRIE - 40360 POMAREZ
WWW.POMAREZ.FR - ACCUEIL@POMAREZ.FR
05.58.89.30.28



La liste DES BONS GESTES LUTTONS CONTRE le moustique tigre

RANGEONS à l'abri

- Brousses
- Sacs et ornières
- Joints d'aérien, même les plus petits
- Conteneurs ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Calénes, pots...
- Hérissons et matériel de chantier (bâtes...)

VIDONS une fois par semaine

- Coupelles de pots de fleur (récupule du jus melleux et du sucre ! La planter y pourra faire avec que le moustique pousse y pondre)
- Gamelles pour animaux
- Pots de persil
- Pots de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (gât de cabane, toboggan, chaise...)
- Poubelles
- Éléments de décoration

COUVONS avec un voile ou une moustiquaire

- Réceptacles d'eau de pluie (ou vérifiez les trous les serrures, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort à sa guise)
- Supprimez régulièrement les larves, pour éviter que ce deviennent des progénitures
- Bâches et bâches doivent rester dehors

ENTRETIENONS

- Hermines (vailles au bon drainage du sol)
- Brouettes et râteaux (nettoyage des bords des larves)
- Tasseaux sur plots
- Calénes
- Pompes de nettoyage
- Bonnes d'arrosage

NETTOYONS pour faciliter l'écoulement des eaux

- Regards de descente de gouttière
- Caniveaux ouverts ou couverts de grille
- Brouettes et alvéoles d'égouttement d'eau (fontaines, etc...)

Le saviez-vous ?
Le moustique tigre peut se déplacer dans un rayon de 150 m.
Il est donc très présent au pays bas !
Pour s'en débarrasser, une seule solution : supprimer les coupelles où il pond ses œufs et protéger.

Coupez l'eau au moustique tigre !
Et passez le message à votre voisin

L'astuce du Pro : mettez du sable dans vos coupelles

150 m

EXPOSITION PHOTOS
du 10 juin au 31 juillet 2025



*Variations lumineuses
autour du Lac de Tastoa*

À TRAVERS L'OÛIL DU PHOTOGRAPHE
OLIVIER PAYEN

HALL DE LA MAIRIE POMAREZ
61 rue de la mairie
OUVERT TOUTS LES JOURS
LUNDI À JEUDI : 9H30 - 12H30 / 15H30 - 17H30
VENDREDI : 9H00 - 12H30 / 15H30 - 17H00

Association vaisselle Pomarez
Siège : Mairie de Pomarez
Sous la tutelle de l'U.S. Pomaréziennne

Pour vos repas de famille, entre amis, Banquets, fêtes de quartiers et bien d'autres...



Mise à disposition de vaisselle TOUT pour la table, le service, la préparation, de 30 à 400 couverts

Jean Claude - 06 74 44 71 98
Contacts : Christian - 06 03 08 17 29
Claude - 07 86 76 43 92

Versement d'une caution remboursable
Location modique
Facturation des articles manquants



NOUVEAU A PARTIR DU 1ER JANVIER 2025
 Vos autorisations d'urbanisme **EN LIGNE**
<https://ads.adacl40.fr/guichet-unique>

Les agents de la mairie sont à votre écoute pour vous accompagner.





POMAREZ ARÈNES TRADITIONS en plein essor !

Pomaréziens, le saviez-vous ?

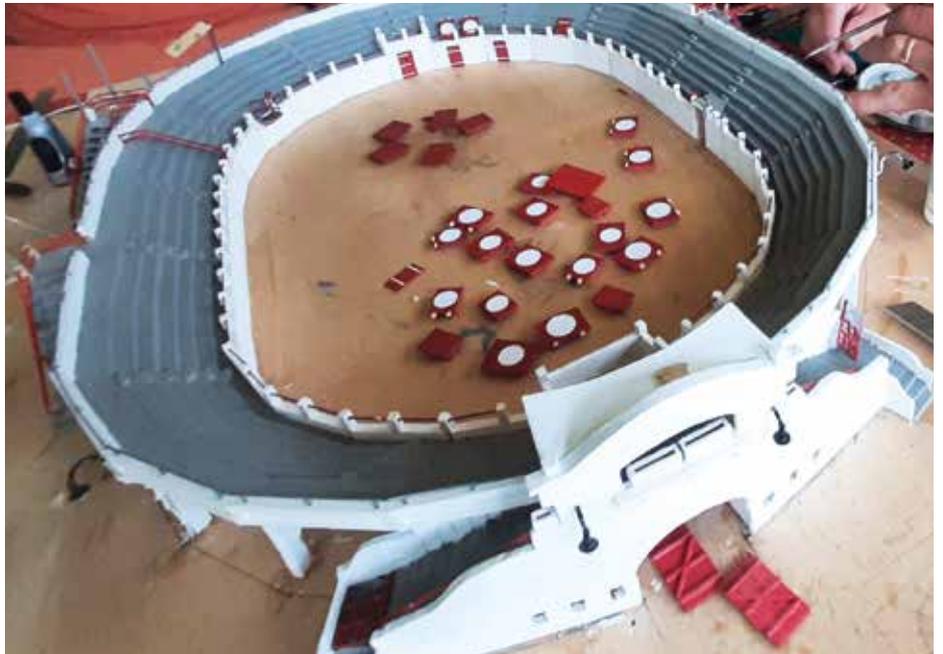
Elles dominent notre paysage quotidien. Elles sont le cœur battant de notre village. Elles accueillent et animent tous les événements festifs de notre village. **Les Arènes de la Mecque** accueillent plus de 20000 visiteurs par an !!! Surprenant non ?

Les courses landaises, le basket-ball, les concerts, les mariages et les activités de l'APAT scolaires et touristiques, font de la MECQUE le centre de la vie Pomarézienne.

L'APAT, forte de ses nombreuses activités et du dynamisme de sa centaine d'adhérents souhaite développer la notoriété de la Mecque en partenariat avec le **Comité des Fêtes**, acteur principal de la vie coursayre. Très soucieux du développement touristique de notre Chalosse, l'Office de Tourisme

Landes Chalosse de Saint-Sever, Hagetmau, Amou, tiendra cette année son assemblée générale le 3 juin dans nos arènes, en témoignage de son soutien. Parallèlement, Virginie Masson, Directrice de ce même OT et Lionel Ducamp, adhérent de l'APAT, ont présenté à notre Maire, Pascal Cassiau, et au CA de l'APAT, un projet d'aménagement des locaux sous les arènes comme base de création d'une future **Maison de la Course Landaise**.

En outre en mars, la responsable de l'OT de Peyrehorade, la responsable du Pôle Patrimoine Culture et Tourisme et la chargée du Projet Patrimonial et Culturel de la Vallée du Kiwi, ont visité nos locaux et nos expositions.



L'objectif affiché est de diversifier leur offre touristique et valoriser la course landaise sur le territoire de la Communauté du Pays d'Orthe et Arrigans.

Ce premier trimestre 2025, l'APAT a accueilli 314 élèves landais et 167 visiteurs qui ont découvert notre très particulier sport extrême, notre gastronomie, nos traditions. Si nos activités continuent à se développer, nous aurons à reconsidérer les limites du bénévolat.

Notre atelier maquette ouvert tous les samedis, reste le fil rouge de l'APAT. La rencontre hebdomadaire des « sages penseurs » qui rêvent encore... autour de la cinquième réalisation des **Arènes Laffitau d'Amou**, qui devrait être inaugurée pour les fêtes d'Amou. Cette dernière termine la série du circuit des **arènes du Pays Coursayre** dont nous proposons la visite.

Venez nous rejoindre, vous serez toujours bienvenus dans nos multiples activités des plus ludiques allant de la simple surveillance des jeux scolaires à la minutie des maquettistes.

Contacts :

- Danielle 06 79 45 11 83
- Bernard 06 85 26 08 76
- Jean 06 71 27 12 50

LE FAPI DES LUYS

Le FAPI des Luys est une association intercommunale, qui de par ce statut, propose et anime diverses activités créatives, sportives et culturelles sur le territoire de la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys.

L'année 2024 s'est terminée avec notre participation au téléthon sur Amou, les marchés de Noël de Bastennes et de Brassempouy et l'atelier théâtre forum à Bastennes. Le 6 Mars 2025, nous étions partenaire pour cette 28^{ème} édition du festival Chantons sous les pins, avec Bartleby et Anne Etchegoyen à Castaignos-Souslens.

Nouvelles brèves des sections

Les Luys'sTrotteurs offrent un programme de randonnées le samedi, toutes les deux semaines (programme principal), en intercalant avec des petites boucles. Le 27 mars à Brassempouy, l'accueil d'un « jeudi de la rando » avec le CDRP et le SAPAL : 105 participants venant de tout le département ont profité de cet après-midi.

Au programme : boucle de 10 km, visite commentée des villages de Brassempouy et Saint-Cricq Chalosse.

Atau-Atau continue ses rencontres autour de la langue et de la culture gasconnes les mercredis à Amou, ainsi que les ateliers de danses traditionnelles. Côté animation : le bal gascon du 11 janvier à Castaignos et le 6 avril, le théâtre en gascon (deux pièces) à Pomarez, avec les Comédiens de Sault-de-Navailles ont été bien suivis.

Le Compas dans Luy avec son atelier de dessin peinture à Pomarez, accueille tous les lundis 16 personnes réunies autour de Judith, pour créer des œuvres personnelles avec des techniques différentes. Les thèmes sont larges et permettent d'aborder un sujet qui passionne, le traduire avec sa propre personnalité et lui donner une âme avec la technique qui convient à chaque artiste. Les artistes ont pu découvrir au Dinam à Bayonne 3 peintres basques, puis à Pau, admirer les peintres du voyage.

Le petit atelier est guidé par Marie qui fait découvrir différentes techniques et de nouveaux horizons comme l'art



des Inuits du Nunavut, l'art du Doodle, la mise au carreau, à 6 enfants, un mercredi sur deux l'après-midi et à 4 ados un mercredi sur deux le matin.

Les Cousettes se retrouvent les lundis et mardis après-midi (sauf vacances), à Gaujacq. Une vingtaine de « cousettes » confectionnent l'ouvrage de leurs choix, grâce aux conseils de Lucie. Les tenues pour les beaux jours sont en fabrication, pour soi ou pour ses petits-enfants.

Le bien être avec le Yoga : Jessie, notre professeure, réunit une trentaine de pratiquants à Amou. Elle alterne le Yin Yoga et le Hatha Yoga et s'oriente également vers le yoga des saisons. Elle propose certaines postures sur chaise à ceux qui ont des problèmes de mobilité ou d'équilibre. Jessie va désormais intégrer le yoga du visage dans certaines séances selon les demandes.

Le Luy créatif avec ses activités en libre échange de savoir-faire et de découverte, depuis le début de l'année a travaillé sur des chaussons pour l'hiver, crochet/tricot, nids et mangeoires pour nos amis les oiseaux, le quilling, les bracelets brésiliens ou encore la fabrication de ses produits ménagers avec des produits naturels, puis le relooking de chaises. Un créneau supplémentaire a été créé pour l'activité Théâtre de marionnettes à Castel Sarrazin.



Prochains rendez-vous culturels

- Pierre Chérèze pour un concert à Bassercles le 7 juin
- Exposition à la Grange autrement à Amou les 21 et 22 juin
- Concert par le chœur de femmes Buhaminak le jeudi 17 juillet à Amou

Pour nous contacter : fapidesluys40@gmail.com
Retrouvez toute notre actualité sur notre site : www.fapidesluys.com

LOUS BAROUNETS DE LA MECQUE

Le Club des Retraités de Pomarez a débuté l'année par son AG du 15 Janvier qui s'est déroulée normalement, dans la salle des fêtes. L'activité « marche » s'est pratiquée tout au long des mois, réunissant entre 10 et 25 marcheurs chaque mardi matin. 6 nouveaux adhérents ont rejoint cette activité avec découverte de nouveaux parcours.

L'activité « marche bien-être » qui se poursuit le vendredi matin (parcours généralement plat de moins de 3 kms) a fait de nouveaux adeptes. L'objectif est de permettre, à tous ceux qui peuvent avoir des difficultés, de néanmoins marcher à leur rythme, il n'y a pas de « compétition », on s'adapte à la situation.

Où ? Généralement, autour du lac de Tastoia, du silo d'Arsague et du château d'eau (mais d'autres choix sont possibles sur propositions).

Quand ? Le vendredi à partir de 9h00.

L'activité « repas conviviaux » a pu se poursuivre, avec le premier repas de l'année dans la salle des fêtes réunissant 60 convives le 15 janvier, le goûter « beignets » avec 40 convives et la fête du Club, avec célébration religieuse, le 23 Avril réunissant plus de 50 convives. A venir, le repas « grillades ».

L'activité « voyages » a proposé essentiellement une sortie « croisière » sur la Garonne à Bordeaux et tous les derniers mercredis du mois une sortie à la frontière. A venir, le lac d'Artouste et son train.



L'activité « cartes » se poursuit le lundi après-midi et le vendredi après-midi.

L'activité « informatique - multimédia » se fait à la demande, le jeudi après-midi au foyer.

Concernant l'activité « pétanque », participation des pratiquants aux compétitions gérées par GMOUV.

L'activité « cinéma » : après les séances de février et avril, la prochaine est programmée en septembre.

Projets 2025 à venir

- **Samedi 7 Juin** : transhumance à Lourdios-Ichere
- **Mercredi 25 Juin** : repas « grillades »
- **Lundi 30 Juin** : sortie et balade avec le petit train d'Artouste.



Comité Directeur au terme de l'AG de Janvier 2025

- **Co-présidence** : Jean-Francis Lafargue et Michel Lahet
- **Vice-présidence** : Jean Claude Séverin
- **Trésorerie** : Anne-Marie Darbat
- **Adjoint** : Monique Hofman
- **Secrétariat** : Annie Guise
- **Adjoint** : Colette Dupouy

Nous restons accessibles à nos adhérents et aux futurs adhérents par messagerie. Ne pas hésiter à nous contacter quelle que soit la raison.

Jean-Francis Lafargue : jflafa2@aol.fr - 06 86 51 55 91

Michel Lahet : michel.lahet.ml@gmail.com

MA PAUSE YOGA

Depuis 2021, l'association Ma Pause Yoga propose des cours de yoga accessibles à toutes et tous, dans un esprit de bienveillance, de simplicité et de respect du corps. Pour la quatrième année consécutive, je suis heureuse d'animer ces séances hebdomadaires à Pomarez avec la conviction que chacun peut y trouver un chemin vers un mieux-être.

Le yoga n'est pas seulement une activité physique. C'est une pratique globale, qui agit sur les plans corporel, mental et émotionnel. Grâce à des postures douces, à la respiration consciente et à la pleine présence, le yoga permet d'apaiser le stress, de soulager les tensions et d'améliorer la qualité de vie au quotidien.

Ses bienfaits sont aujourd'hui reconnus dans l'accompagnement de nombreux troubles : anxiété, troubles du sommeil, douleurs chroniques...



À titre personnel, le yoga a véritablement changé ma vie. Diagnostiquée avec une fibromyalgie il y a plusieurs années, je vivais des crises douloureuses, épuisantes

et handicapantes. La pratique régulière du yoga m'a permis de retrouver une forme d'équilibre, de soulager mes douleurs et de mieux gérer les épisodes de crise. C'est ce chemin de transformation que j'ai à cœur de partager aujourd'hui.

L'association Ma Pause Yoga est ouverte à toutes les personnes en quête de bien-être, quel que soit leur âge ou leur condition physique. Venez découvrir, ou redécouvrir, cette pratique qui invite à ralentir, respirer, se reconnecter à soi... et surtout à vivre mieux.

Audrey Morer - Professeur de yoga

Pour plus d'informations sur les cours et les inscriptions, **n'hésitez pas à nous contacter.**
mapauseyogapomarez@gmail.com
06 22 76 76 62



USP SECTION JUDO JUJITSU SELF-DEFENSE

La saison 2024/2025 avance à grand pas et la fin de saison approche.

Cette année 2024/2025 sera marquée par la grande fête de nos 50 ans qui a eu lieu le 22 mars à la salle André Garbay à Pomarez. Une très belle représentation sur nos tatamis tous ensemble.

Les plus petits ont pu mettre en pratique leurs acquis sur les plus grands avec enthousiasme. La joie de se retrouver tous ensemble, l'occasion pour certains de remettre le judogi avec le plaisir de remonter sur les tatamis pomaréziens. Une belle réussite au vu des larges sourires sur le visage de tous. La journée s'est terminée par un repas dansant dans la bonne humeur et la bonne ambiance. Un grand merci à tous pour votre présence.

Nous tenons à remercier nos partenaires qui ont œuvré à cette réussite

La fin de saison approchant, nos licenciés préparent assidûment leurs passages de grades. Le verdict sera le jour de la remise de grades le vendredi 20 juin dans notre dojo (salle des associations). Ils vont également nous préparer de belles démonstrations pour accompagner ces remises. Ce moment convivial est ouvert à tous.

Nous restons à votre écoute pour tous renseignements : uspjudo@hotmail.fr
06 83 32 84 42 (Dubernet Sandra, présidente)





A K'Bella, la chorale qui fait résonner Pomarez. Depuis plusieurs années, la chorale AK'Bella rassemble les amateurs de chant dans une ambiance chaleureuse et authentique.

Composée de choristes amateurs de tous horizons, elle rassemble celles et ceux qui aiment chanter ensemble dans une ambiance conviviale, sans pression ni prétention. Ouverte à toutes les voix, débutantes ou expérimentées, la chorale se réunit chaque mardi soir à 20h30 à la salle du Belvédère. Chacun y est accueilli avec bienveillance, dans un esprit d'écoute, de partage et de progression collective. La bonne humeur est toujours au rendez-vous.

Sous la direction de la cheffe de chœur, Marie, le groupe explore un répertoire éclectique mêlant chansons françaises d'hier et d'aujourd'hui, tubes internationaux et arrangements originaux. Une manière joyeuse de casser les idées reçues sur le chant choral, souvent bien plus vivant qu'on ne l'imagine.

Envie de découvrir l'univers d'AK'Bella ? Venez essayer lors d'une répétition. La porte est ouverte à tous ceux qui souhaitent mêler leur voix à une aventure musicale humaine et chaleureuse.

Chorale AK'Bella

Valérie Barouillet, Présidente

06 72 41 41 82 - barouilletvalerie@gmail.com



CLUB DE TENNIS

Le club attaque la dernière ligne droite de cette saison qui fut riche en compétitions. En effet, les filles et les garçons ont participé en fin d'année 2024 à la coupe d'hiver se déplaçant jusqu'à Sarbazan et Biscarrosse. Ils ont eu le plaisir de jouer au mois de mars le tournoi de double mixte rencontrant les équipes de Sainte-Colombe, Montfort-en-Chalosse et Roquefort. Les licenciés effectuent également un tournoi interne organisé par notre professeur. Les garçons, motivés, participent à la coupe de printemps. Nous leur souhaitons bonne chance !

Les leçons de tennis s'achèvent bientôt. Nous remercions notre professeur Nicolas Brun qui assure les leçons aux enfants et adultes de tous niveaux du club. Nous rappelons que les cours sont dispensés le lundi soir et vendredi après-midi. Un nouveau créneau a été ouvert mercredi matin en complément, pour des leçons enfants.

Le club est heureux de vous annoncer que son tournoi annuel d'été aura lieu du 27 juin au 5 juillet 2025. Il sera établi par poules, ouvert de NC à 15/4. Nous attendons une soixantaine de joueurs sur les terrains comme les années précédentes. Les pomaréziens sont invités à venir apporter tout leur soutien aux participants.

Restauration et buvette sur place tout au long de la semaine pour les joueurs et spectateurs. Les bénévoles sont à pied d'œuvre pour rendre ce tournoi convivial et vous informent qu'un repas ouvert à tous sera organisé le vendredi 4 juillet au soir. Nous vous attendons nombreux.

Pour tous ceux qui souhaitent profiter des beaux jours pour venir jouer, le club rappelle qu'il propose la possibilité de prendre une licence découverte pour 3 mois et une licence d'été permettant l'inscription aux différents tournois.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter :

Céline DUSSARPS au 06 74 23 58 71.





AVENIR BASKET CHALOSSE

La formation ABC

Pour nos plus jeunes, l'arrivée du printemps rime avec phases finales. Chaque équipe a pu, dans sa catégorie, goûter au parfum de ces matchs, où plaisir et enjeu sont décuplés...

Au-delà des résultats, cette première saison commune avec les enfants du REAL Chalossais, nous a permis de roder notre fonctionnement et pour les joueurs et leurs parents de se découvrir. Et surtout, nos pitchouns ont pu continuer de grandir et s'épanouir autour de la balle orange sans oublier les beaux moments de partage comme le Noël 2024.

La saison future est déjà en cours de préparation, et nos jeunes pousses s'entraînent déjà avec leurs futurs coéquipiers. A cette occasion, les sessions seront ouvertes à tous ceux qui souhaitent essayer notre sport ! Alors, **n'hésitez pas à contacter** Jean Puisset, notre éducateur diplômé au 06 52 31 11 72, pour nous rejoindre ou obtenir plus d'informations.

Les résultats des seniors

Le bilan est satisfaisant chez les plus grands et notamment en championnat où les six formations sont confirmées dans leur division. On pense notamment aux équipes fanions qui terminent dans le haut de tableau de leur compétition (6^{ème} en NF2 et 4^{ème} en R1M).

En coupe, on regrettera le peu de chance au tirage des garçons qui sont doublement éliminés par l'ESMS, candidat avéré au gain de la Coupe Sud-Ouest et des Landes. Chez les filles, le parcours est plus heureux.

Au moment d'écrire ces lignes, les joueuses sont qualifiées pour le final four de la Coupe Nouvelle Aquitaine, programmé fin mai à Pomarez. Il en est de même pour la Coupe des Landes puisque Avenir Basket Chalosse défendra son titre face à l'Adour Dax Basket dans les arènes de Gamarde le 7 juin 2025.

Passage de témoin

Les fins de saisons sportives scellent toujours des changements au niveau des effectifs. Sans tous les citer, certains arrêts, départs... sont particulièrement significatifs. On pense notamment à Alexia Ruiz qui était de la première aventure du club d'Avenir Basket Chalosse en 2019.

Six saisons sous le maillot rouge lui ont forgé un sacré palmarès entre Coupe des Landes, Coupe Nouvelle-Aquitaine et championnat de France NF3.



COMITE DES FÊTES

Chers Pomaréziens et Pomarésiennes, Adui....

Comme chaque début d'année, nous nous sommes réunis à l'occasion de notre assemblée générale. Après une rétrospective de l'année 2024, le bilan moral et financier, le tiers sortant et l'élection du nouveau bureau, nous nous sommes projetés brièvement sur 2025 avant de passer un moment convivial. L'occasion pour nous de remercier chaque membre pour leur engagement lors des manifestations et d'accueillir les personnes qui viennent chaque année nous rejoindre.

Une nouvelle année festive se prépare... une année qui rime avec nouveauté

Cette année, nous avons décidé de rester sur une lancée de nouvelles propositions d'animations comme nous l'avons fait avec Halloween l'an dernier mais sans négliger nos traditions locales que nous aimons tant.



Après un début d'année uniquement taurin en termes d'animation avec la course du Printemps où nous avons eu le plaisir de voir officier deux de nos jeunes pomaréziens qui ont rejoint nos rangs au sein du comité : Julien Loustalot avec ses 16 écarts s'est vu attribuer le trophée des promotions du Comité Régional Landes-Béarn et Noë Martinez a reçu, quant à lui, le coup de coeur du Comité des Fêtes avec une vingtaine d'envols au-dessus des coursières. Un 3ème pomarézien, Florian Lahitte, est venu apporter toute son expérience à nos jeunes. A suivi ensuite, le 12 avril, le retour du Festival Art et Courage dans nos arènes pour lequel nous avons assuré la partie buvette.

Vous aurez certainement remarqué un changement concernant la distribution des cartes d'invitations avec la distribution de flyers. Ce système a été mis en place pour pallier le manque de retours et permettre une meilleure gestion de la capacité d'accueil des arènes.



Tout pomarézien, nouvellement intéressé, a la possibilité, par l'échange du flyer reçu, de se voir remettre un billet au guichet des primes (après communication de son identité et de son adresse). Cette offre étant réservée à une seule personne par foyer. N'hésitez pas à vous rapprocher du comité pour de plus amples informations.

Nous étions impatients de vous retrouver pour nos belles fêtes de Pentecôte qui ont débuté par un concert de rock avec le groupe All Apologies dans les arènes le vendredi soir avec buvette et restauration sur place. Le lendemain, nous vous avons retrouvé pour un bel après-midi convivial en famille et entre amis avec au programme Escape Game, Bubble Foot et autres activités. Et le lundi, nous vous avons préparé une petite surprise avec quelques belles voitures anciennes présentées par un petit groupe de passionnés très sympathiques avant de ravir vos papilles gasconnes par le traditionnel repas de Pentecôte préparé par notre Peña Cocina. Et, nous avons terminé ce beau week-end avec la traditionnelle course landaise de Pentecôte l'après-midi.

Suivrons ensuite nos belles et coutumières fêtes patronales estivales. Vite, sortez vos agendas ! Elles débutent le vendredi 8 août avec la remise des clés à la classe 2027 suivies de notre traditionnel repas le tout en musique bien évidemment. Le samedi journée sportive conjointement

avec les associations locales. Le dimanche matin sera sous un rythme plus doux en attendant la course landaise de l'après-midi avant le feu d'artifice. Le lundi place aux petits pour la boom de l'après-midi et pour la 2ème année consécutive la ParNauT'Cup où petits et grands s'affrontent dans la plus grande convivialité avant la course du soir. Nous terminerons ces fêtes patronales 2025 le vendredi 15 août par une journée placée sous le signe de la fête et des traditions clôturée par une course landaise.

Et nous concluons cette nouvelle année par la journée d'Halloween comme l'an dernier mais sans exclure des animations surprises entre-temps....

Une belle nouveauté...

Et après quatre ans de travail de nos membres (budgétisation, demande de devis, démarchage de partenaires locaux afin d'alléger le coût financier pour notre association et des heures de préparation, matériel et technique), l'installation d'un écran géant de 5m x 3m a été finalisée dans les arènes de la Mecque afin de retransmettre les moments forts de nos courses landaises mais aussi en les faisant découvrir aux non-initiés et aux touristes, grâce à une vidéo explicative de la discipline laissant aussi libre cours à d'autres perspectives grâce à une jeunesse investie au sein du Comité des Fêtes qui fourmille d'idées pour l'organisation d'autres animations inédites...

La partie vidéo et le montage des séquences lors de nos manifestations seront assurés cette première année par Gaëtan Lomenech (Air Images). Nous lançons d'ailleurs un appel. Si vous êtes passionnés par le montage vidéo et/ou intéressés pour un éventuel apprentissage, nous vous invitons à venir nous rejoindre. Nous remercions d'ailleurs par avance le public car nous sommes bien conscients que tout ne sera pas parfait les toutes premières fois.

Un grand Merci à la Municipalité, pour la prise en charge des fournitures de câblage et autres, d'un support d'écran pivotant pour un visionnage donnant également sur l'Avenue pendant la journée, des événements de notre association, mais également d'informations municipales et de présentation de nos partenaires.

Pour conclure et surtout pour ne rien manquer de notre actualité, suivez-nous sur les réseaux (Facebook et Instagram) et si l'envie vous prend de venir nous rejoindre, n'hésitez pas !!!

Festivement vôtre

PATCHWORK

Depuis 1^{er} avril, le club de patchwork de Pomarez occupe de nouveau la salle du Belvédère. Suite à des modifications du planning d'occupation de la salle, les réunions ne se font plus le vendredi après-midi mais le mardi de 14h30 à 17h30 et une journée en continue par mois.

Lors du dernier semestre, nous avons participé à une journée de l'amitié organisée par le club de Misson et visité plusieurs expositions dont la dernière en date était celle de Saint-Paul-lès-Dax.

Le 6 mai, nous étions à Labouheyre pour une nouvelle journée de l'amitié. Lors de ces réunions nous effectuons un ouvrage commun fourni par le club qui nous accueille. Nous prévoyons deux sorties dans les prochains mois : la première étant la journée européenne du patchwork organisée à Dax et la seconde une journée de l'amitié au mois d'octobre organisée par le club de Saint-Paul-lès-Dax. D'autres manifestations viendront sûrement s'ajouter à celles-ci jusqu'à la fin de l'année.



Le club de Pomarez prépare une exposition pour l'année 2026, nous vous communiquerons les dates dès qu'elles seront fixées.

Vous pouvez toujours nous joindre tous les mardis après-midi à la salle du belvédère et également au : **06 47 21 81 41 (Daisy Toma, Présidente).**



HARMONIE DE POMAREZ

Retour sur les 6 premiers mois de 2025 au sein de l'Harmonie de Pomarez

Après une courte trêve hivernale, les répétitions ont repris le 11 janvier, pour la préparation du concert de Pâques.

Puis, l'assemblée générale de l'association a eu lieu le 15 février, en présence des musiciens, du conseil d'administration et de nombreux élus. Suite au bilan positif de l'année 2024, les différents projets ont été annoncés, notamment la volonté d'organiser un week-end de répétitions dans les Pyrénées en mars, un concert de Pâques sur le thème « Contes et Légendes », ainsi que les diverses sorties estivales à venir. Les élus ont renouvelé leur soutien financier auprès de l'association, indispensable à sa pérennité et à la qualité de l'enseignement musical dispensé. Nous les en remercions chaleureusement.

Vendredi 21 février, au hall des sports de Castelnaud-Chalosse, les élèves de l'école de musique ont donné un concert pour les traditionnelles auditions d'ensembles. Acteurs et spectateurs ont été ravis : le bon travail des élèves a été récompensé par les applaudissements sincères d'un public venu nombreux. Bien-sûr, nous ne pouvons que féliciter les professeurs des classes instrumentales et les professeurs des classes de chants et de solfège (Véronique Guilhorre, Elodie Lafittau) pour leur engagement au sein de l'école de musique. Puis, la préparation du concert de Pâques s'est intensifiée avec l'organisation d'un week-end de répétitions pour l'harmonie à Béost, au plus proche des Pyrénées. Deux jours de répétitions intenses (plus de 8 heures !), beaucoup de travail et des moments de convivialité. À n'en pas douter, ce week-end au grand air fut bénéfique pour tous, tant sur le plan musical qu'amical.

Alors que le week-end pascal se profilait, les premières sorties ont eu lieu, ajoutant de nouveaux défis à notre chef Tristan Deguilhem : la première course landaise de l'année aux arènes de Pomarez, avec la ganadéria La Mecque le 30 mars et le Festival Art et Courage le 12 avril, tout juste une semaine avant le concert. Un défi de taille pour notre chef qui dirigeait là ses toutes premières sorties coursayres !



Enfin, point d'orgue de chaque année, le concert de Pâques s'est déroulé le 21 avril. L'association tient d'abord à remercier toutes les personnes sans qui cette soirée ne pourrait avoir lieu : agents municipaux, sponsors, communes et surtout les bénévoles qui se relaient durant 5 jours pour transformer la salle André Garbay en Zénith et préparer le spectacle, jusque tard dans la nuit.

Cette année, le thème était « Contes et Légendes ».

Les classes d'éveil sous la direction de Véronique Guilhorre ont ouvert le bal avec un conte musical inédit autour de l'univers féerique du « Il était une fois ». Le public nombreux a copieusement applaudi les aventures de Rouge et de la sorcière Agathe... une bulle d'imaginaire partagée avec l'orchestre de l'école de musique dirigé par Élodie Lafittau. Puis, les jeunes musiciens ont fait voyager le public à travers les univers du « Roi Lion », « d'Oblivion » ou encore des airs celtiques de Riverdance.

L'Harmonie a poursuivi ce voyage, avec un programme éclectique et audacieux : les voyages de Gulliver, Alice au Pays des Merveilles, la danse des Trolls ou encore une suite de morceaux de légendes effrayantes dont certains se souviendront longtemps... en somme un kaléidoscope vibrant de musiques américaines, irlandaises et écossaises. Chaque morceau étant choisi pour émouvoir, surprendre, faire rêver. Les classes de chant ont apporté une touche de poésie, avec une relecture touchante du « Petit Prince », mêlant musique et chant, avant de conclure le concert avec un medley du dessin animé « Vaiana », légende de Polynésie.

Pour finir cette belle soirée, le vin d'honneur a été offert au public toujours aussi nombreux, suivi du traditionnel repas des musiciens.



A noter que pour les musiciens, le week-end pascal ne s'arrête pas là : les bénévoles se retrouvent le lundi matin après quelques heures de sommeil (ou pas pour les plus vaillants), afin que le Zénith d'un soir retrouve sa fonction de hall des sports. Tout est rangé, nettoyé, les partitions sont triées et archivées. Un travail de fourmis, récompensé comme toujours par la délicieuse omelette pascal du bar Lebel !

Puis le 1er mai, les musiciens ont eu le plaisir de retrouver le chemin des arènes pour une course landaise animée du côté de Donzacq, avec la ganadéria Noguès.

Après la commémoration du 8 mai 1945, les répétitions ont redémarré le 17 mai afin de préparer un été qui s'annonce complet, avec de nombreuses sorties prévues : Coupe Sud-Ouest à Pomarez à la fin du mois de mai, puis courses landaises, concerts, concours landais des fêtes de Dax, animations des fêtes... un été animé se profile pour la vieille dame de 130 ans !



GYM POMAREZIENNE

Association Loi 1901, autonome, indépendante, créée en 2014. La gestion est assurée par un bureau comprenant des adhérents et la coach Joëlle Coutand, ainsi que par l'assemblée générale annuelle de ses adhérent(e)s. Il faut ajouter l'aide d'un « conseil consultatif » composé d'adhérents : ce conseil compte 12 membres et est consulté par mail pour aider le bureau lors de questions importantes, assurant ainsi une meilleure représentativité des décisions prises.

Objectif

Proposer des cours de gymnastique à des adultes, femmes et hommes dans un cadre associatif, ce qui permet aux membres de l'association d'être les décideurs du fonctionnement comme des tarifs.

Saison 2024-2025

Cette saison a été marquée par la mise en place d'un 3ème type de cours, intermédiaire entre la gym douce et la gym tonique, nommé « gym dynamique », qui a connu un très vif succès. Ce cours a pris la place d'un cours de gym tonique le mardi à 17h et d'un cours de gym douce le jeudi à 9h. Le club a enregistré 179 inscriptions, nombre record jamais atteint avec des personnes venant de 26 communes ; ce qui confirme la notoriété du club liée directement aux compétences de notre coach, Joëlle Coutand.

En plus des 7 cours hebdomadaires (2 de gym douce, 2 de gym dynamique et 3 de gym tonique), le club a organisé ou participé aux événements suivants :

- organisés par la municipalité : le forum des associations et le téléthon
- organisés par le club : une sortie à Bordeaux un dimanche avec visite du bassin des lumières, repas au restaurant et croisière commentée sur la Garonne, un repas de club dans un restaurant à Pouillon, 2 apéritifs dinatoires (1 en décembre et 1 en juin). Sans oublier l'assemblée générale statutaire.
- organisés par la coach, destinés à l'ensemble de ses clubs : un voyage de 3 jours aux Fallas de Valence, une randonnée de 3 jours dans le désert des Bardenas et un voyage de 7 jours en Andalousie fin juin.

Ces événements participent à favoriser la convivialité qui est aussi un objectif important au sein du club. Certains ont un coût qui est indépendant du prix de l'inscription. La saison se termine le jeudi 19 juin pour reprendre mi-septembre.

Contact : Alain Dessaux 06 71 55 82 96

RUGBY CLUB POMAREZ AMOU

Deux ans que Fabien et moi-même travaillons ensemble avec les entraîneurs, dirigeants et bénévoles pour que ce club, le RCPA, retrouve le chemin des phases finales. Et chose faite, on ne peut que se réjouir après une saison l'an dernier compliquée où on était 20 aux entraînements.

On a bossé sur le recrutement avec 57 licenciés seniors cette saison pour se retrouver à 33 le mercredi et 40 le vendredi aux entraînements. Ce qui permet de pouvoir travailler comme il se doit.

Une saison pas parfaite mais qui nous amène à une seconde place au classement, qui nous permet de disputer une finale contre Nord Béarn qui va malheureusement nous échapper sur le score de 30 à 27. Quelques petits points qui nous font mal au cœur.



À ce jour, rien n'est fini. Il nous reste le championnat de France. Il ne faut pas oublier notre équipe réserve qui cette année finit invaincue de sa poule et qui échoue en 1/8 de finale contre Bénéjacq.

Il reste une finale terroir à jouer le 31 mai 2025.

Merci pour cette saison remplie d'émotion, de joie et de larmes.

Nous cherchons des éducateurs pour l'école de rugby. Nous vous remercions de nous faire part de votre candidature. Initiation au rugby prévue entre la mi-juin et début septembre.

Les présidents du RCPA :

David Bessellère et Fabien Labadie





LA PÉTANQUE POMAREZIENNE

Le club a atteint une autre dimension en termes de nombre de licenciés, 41, et de qualité de ses joueurs.

Manifestations 1^{er} semestre

Cette année, nous avons encore présenté 2 équipes en « jeu provençal » et les 2 équipes ont terminé 1^{ère} de leur groupe respectif dans la même division.

L'équipe 1 Provençal est championne des Landes de 2^{ème} division et monte en 1^{ère} division départementale.



La triplète Provençal qualifiée à Vivonnes (86). Ces joueurs représenteront notre club, ainsi que notre comité pour la région. Nous leur souhaitons la réussite pour une qualification au Championnat de France.



En Coupe de France Provençal, notre équipe fanion s'est inclinée contre une belle équipe de BAS Mimizan au 2^{ème} tour de cette compétition. En Coupe de France pétanque, l'équipe fanion est toujours en course et doit rencontrer Tarnos.

Des nouvelles de nos vétérans, 50% de notre effectif. En championnat des clubs, 2 équipes sont inscrites, la première en 2^{ème} division et la seconde en 4^{ème} division.

Celle en 2^{ème} division a terminé 1^{ère} de sa poule et va jouer le 27 mai l'accession en 1^{ère} division. L'équipe de 4^{ème} division joue également la montée en 3^{ème} division le 27 mai.

Contacts :

Campistron Jean-Pierre 06 07 94 40 71

Duprat Jean-Michel 06 70 03 58 52

COMITÉ DE JUMELAGE

Succès confirmé pour le Marché des Créateurs

Le 11 mai dernier, le hall des sports de Pomarez s'est transformé en un véritable carrefour de la création locale, à l'occasion du Marché des Créateurs, organisé par le Comité de Jumelage. Ce rendez-vous désormais bien ancré dans le calendrier communal a une fois de plus attiré une belle affluence.

Bijoux artisanaux, poteries, textiles faits main, objets en bois... Les visiteurs ont pu découvrir une grande variété de créations, reflet du savoir-faire et de la passion des exposants. Tout au long de la journée, les stands ont été animés par des échanges riches et chaleureux entre artisans et public, dans une ambiance détendue et familiale. Le Comité de Jumelage adresse ses remerciements sincères à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette belle manifestation : exposants, bénévoles, visiteurs... Une mobilisation collective qui témoigne de l'attache-



ment des Pomaréziens à ces moments de rencontre. Envie de faire partie de l'aventure ? Le Comité invite toutes les personnes intéressées à rejoindre l'association, en vue notamment de la prochaine rencontre avec nos partenaires de Gildas, prévue en 2026 !

LES AMIS DE L'ÉGLISE

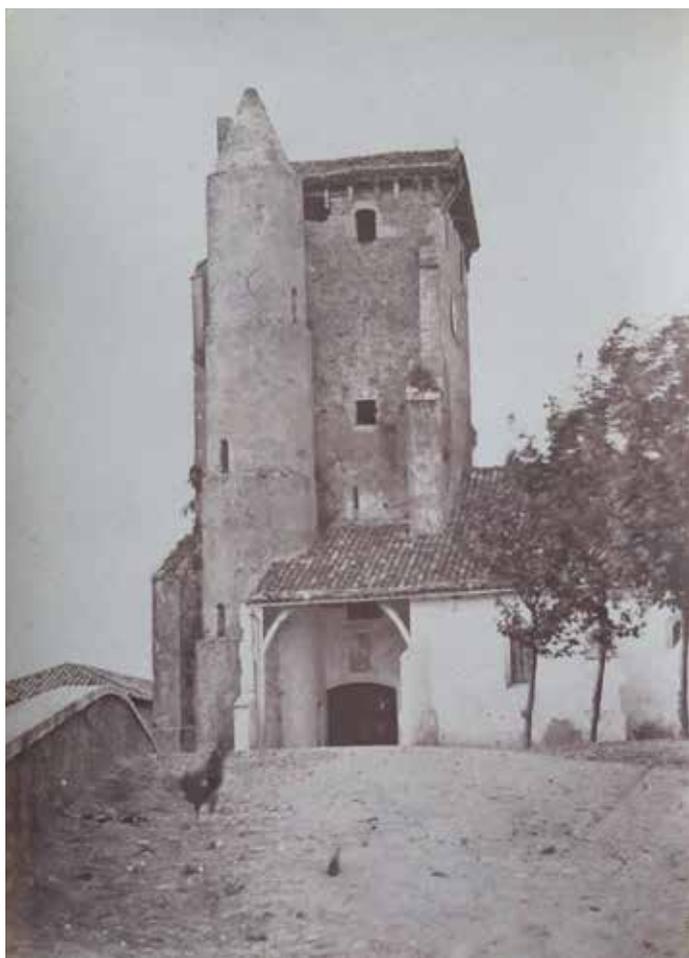
Deux clichés inédits de l'église de Pomarez

Les multiples possibilités du web ont permis, il y a quelques mois, de découvrir deux clichés anciens et inédits de l'église de Pomarez.

Le premier d'entre eux présente la place de l'église vue de là où on y accède actuellement. L'édifice est l'ancienne église (avant son effondrement en 1893). Il n'y a plus de cimetière autour de l'église (il fut déplacé en 1862). Cela situe donc ce cliché entre 1862 et 1893.

Sur la place, il n'y a personne. Sauf une poule qui gambade devant l'objectif photographique.

La place est plantée de rangées d'arbres relativement jeunes entre lesquels



on aperçoit des fils de séchoirs où du linge est étendu. L'église en elle-même ne paraît pas en très bon état, notamment la tour. Le mur sud est contreforté. Entre deux contreforts, se trouvent les fenêtres apparemment avec une grille ou des petits carreaux (?).

Il y a un auvent en charpente de bois recouvert de tuiles en guise de porche ou d'avant-porche qui doit protéger les sorties de messe par temps pluvieux.

Sous cette « estantade », se situe la porte de la tourelle du clocher fortifié et la porte d'entrée du porche proprement dit (plus basse que la porte actuelle). Au-dessus de la porte, il semble y avoir une niche et peut-être une fenêtre.

La tour fortifiée est recouverte d'un toit en tuiles à deux pentes. Quant à la tourelle d'escalier, elle semblait coiffée d'une toiture en poivrière (qui aurait disparu).

On remarque sur la droite de la tour (mur Est) que l'horloge originelle était positionnée jadis face au cœur du bourg ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Le second cliché montre la tour-clocher vue du contrebas, depuis la route de Dax ou du chemin piétonnier qui la borde actuellement. De là, c'est le mur ouest, crénelé qui domine. On voit parfaitement l'appareil de pierre qui constitue ce mur et la structure de cette tour. A travers les arbustes (fruitiers ? pommiers ?), il est possible de distinguer, sur la toiture de la nef, un petit clocheton en bois, caractéristique des vieilles églises de Chalosse.

Qui a pris ces clichés ? On peut supposer qu'il s'agit d'Eugène Dufourcet et/ou Georges Camiade, deux historiens amateurs et pionniers de la Société de Borda de Dax, enquêteurs et curieux, qui publièrent une somme historique et patrimoniale en 1893 : L'Aquitaine historique et monumentale.



Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal Séance du 5 décembre 2024

Décision du Maire

02-2024 Virement de crédits

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023-04-06-02/26 du 6 avril 2023 autorisant M. le maire à réaliser des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite de 7.5% des dépenses réelles de la section,

Vu le montant de la section de fonctionnement du budget 2024 de la commune de Pomarez,

Décide de procéder aux modifications budgétaires ci-dessous :

Chapitre 011 / article 61551 - matériel roulant : - 1300 €

Chapitre 014 / article 739111 - dégrèvement TFNB jeunes agriculteurs : + 1300 €

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2024.

Avant d'aborder la délibération ci-après, Pascal Cassiau tient à remercier Mme Hélène Tortigue pour son engagement sans faille à la mairie et surtout auprès du personnel et de l'école.

2024-12-05-01/70 : Démission d'un adjoint et élection d'un nouvel adjoint

Le maire informe l'assemblée de la décision de Mme Hélène Tortigue de démissionner de son mandat de 2e adjointe et de conseillère municipale à la mairie de Pomarez, par courrier en date du 4 novembre 2024. Madame la Préfète a pris acte de sa décision le 26/11/2024.

Cet adjoint nouvellement élu prendra place au dernier rang dans l'ordre des adjoints, et chacun des autres adjoints remontera d'un rang. Cependant, le Conseil municipal peut déroger à ce principe et décider que ce nouvel adjoint occupera le même rang, dans l'ordre du tableau, que son prédécesseur. Cette décision nécessitera un vote préalable à l'élection du nouvel adjoint.

Le maire propose à l'assemblée de délibérer sur :

- le mode de vote à main levée,
- le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 25 mai 2020,
- la désignation d'un nouvel adjoint au maire,
- le rang du nouvel adjoint qui occupera le même rang que son prédécesseur.

Il fait appel à candidature. Mme Guilhorre Véronique se déclare candidate.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Décide de voter à main levée,

Décide de maintenir le nombre d'adjoints à 4,

Décide que le nouvel adjoint de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder occupera le même rang que son prédécesseur, Par conséquent, les adjoints élus le 25 mai 2020 conserveront leur rang et le nouvel adjoint prendra rang en qualité de 2ème adjointe.

M. Garbay Alain	Premier adjoint
Mme Poste vacant	Deuxième adjointe

M. Nougaro Ludovic	Troisième adjoint
Mme Duprat Maryse	Quatrième adjointe

Procède à l'élection de la deuxième adjointe à main levée, et Mme Guilhorre Véronique ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 2e Adjointe et a été immédiatement installée.

Désigne Mme Guilhorre Véronique pour siéger au sein du CCAS.

Information complémentaire : M. le maire précise que Mme Guilhorre devient adjointe responsable de la commission gestion du personnel, accueil scolaire et périscolaire.

2024-12-05-02/71 : Décision modificative n°4 budget commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de procéder au vote des virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024 :

Crédits à ouvrir

Imputation	Nature	Montant
21 / 2183 / 64 Acquisition matériel informatique	Autres immobilisations corporelles	3 000,00 €

Crédits à réduire

Imputation	Nature	Montant
23 / 231 / 188 Constructions de 3 logements	Immobilisations corporelles en cours	3 000,00 €

2024-12-05-03/72 : Décision modificative n°1 budget Lotissement du Pont du Bos

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide de procéder au vote de la décision modificative suivante sur le budget de l'exercice 2024 du Lotissement du Pont du Bos :

Section d'investissement

Imputation	Nature	Dépenses	Recettes
040 / 3555 / OPFI	Terrains aménagés		
16 / 1641 / OPNI	Emprunts en euros	79 456 €	79 456 €
Total		79 456 €	79 456 €

Section de fonctionnement

Imputation	Nature	Recettes
70 / 7015	Ventes de terrains aménagés	- 25 067 €
042 / 71355	Variation des stocks de terrains aménagés	79 456 €
75 / 75822	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif	- 54 389 €

2024-12-05-04/73 : Décision modificative n° 1 budget Lotissement de Pourcicam

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal décide de procéder au vote de virement de crédits suivants sur le budget 2024 du lotissement de Pourcicam :

Section de fonctionnement : Dépenses

Opérations financières (OPFI)

040-3355 Travaux : - 92 383.83 €

040-3555 Terrains aménagés : + 92 383.83 €

2024-12-05-05/74 : Vente d'une parcelle aux Consorts Brouchin

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide de vendre aux consorts Brouchin la parcelle sise au lieu-dit « Le Bourg », cadastrée section AB numéro 0626, d'une contenance de 00 a 99 ca, moyennant un prix de 150 € sans TVA en sus, et frais de notaire à la charge des acquéreurs, Désigne Maître Robin Nicolas, notaire à Pomarez, pour la passation de l'acte, Autorise M. le maire à signer l'acte susdit ainsi que tout document afférent à la présente décision.

2024-12-05-06/75 : Transfert de deux lots du lotissement du Pont du Bos sur la commune de Pomarez

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide de transférer sur le budget principal de la commune de Pomarez les lots n°1 et 2 du lotissement du Pont du Bos sous les conditions financières suivantes :

- Lot n° 1, d'une contenance de 773 m², cadastré section G 769, moyennant un prix de 47 833.24 € H.T. (quarante-sept mille huit cent trente-trois euros et vingt-quatre centimes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 6 350.97 € (six mille trois cent cinquante euros et quatre-vingt-dix-sept centimes).
- Lot n° 2, d'une contenance de 700 m², cadastré section G 770, moyennant un prix de 43 500 € H.T. (quarante-trois mille cinq cents euros) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 5 788 € (cinq mille sept cent quatre-vingt-huit euros).

Les crédits nécessaires sont inscrits :

- En dépenses : au budget de la commune, opération 188 Construction de logements, article 2113 Terrains aménagés autres que voirie.
- En recettes : au budget du lotissement du Pont du Bos, article 7015 Vente de terrains.

Autorise M. le maire à procéder aux écritures comptables correspondantes sur le budget principal de la Commune et celui du lotissement du Pont du Bos.

2024-12-05 07/76 : Classement dans le domaine public de voirie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'un ensemble de voies n'a jamais été classé dans le domaine public communal,



Impasse de Ratbueil : 116 m
Rue du Puits : 127 m
Impasse de Pourcicam : 49 m
Impasse du Conte : 130 m
Route du Conte : 104 m
Chemin du Bos : 243 m
Rue des Sources : 192 m
Impasse des Tourterelles : 137 m
Allée des Jardins : 100 m
Rue du Sous-bois : 125 m
Les parcelles G 751 et 799 : 140 m

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide d'intégrer cet ensemble de voies dans le domaine public communal, comme voirie communale, Annonce que cette décision porte le nouveau linéaire de voirie à 56 484 mètres linéaires, dont :

- voies communales à caractère de chemin : plus 243 mètres linéaires
- voies communales à caractère de rues : plus 1 220 mètres linéaires

Autorise M. le maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.

2024-12-05-08/77 : Création d'emploi 24/35^e

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, M. le maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi d'agent technique principal de 1^{re} classe pour assurer les missions d'agent polyvalent des écoles et des locaux. Après avoir entendu le maire dans ses explications complémentaires, après avis du Comité Social Territorial rendu le 18 novembre 2024 (en cas de suppression de poste) et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide la création, à compter du 1^{er} décembre 2024 d'un emploi permanent à temps non complet (24 heures hebdomadaires) d'agent technique principal de 1^{re} classe. Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

2024-12-05- 09/78 : Suppression de postes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide que le poste d'adjoint technique à temps non complet ; quotité de 16/35^e sera supprimé à compter du 1^{er} décembre 2024, Décide que le poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps non complet ; quotité de 24/35^e sera supprimé à compter du 1^{er} décembre 2024, Décide que le poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps non complet ; quotité de 32/35^e sera supprimé à compter du 1^{er} décembre 2024, Décide que le poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet sera supprimé à compter du 1^{er} décembre 2024, Autorise M. le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires liées à la présente décision.

2024-12-05-10/79 : Renouvellement protection statutaire

M. le maire expose au Conseil municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat. Ce type de contrat est soumis aux dispositions du décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant de la Commande Publique, réglementation qui impose une mise en concurrence. Considérant le montant prévisionnel du contrat qui s'élevait les années antérieures à 18000 € par an, Considérant la proposition reçue le 7 novembre 2024 de la part de CNP Assurances qui apparait économiquement la plus avantageuse au regard des critères de choix prévus dans le dossier de consultation, M. le maire propose au Conseil municipal de retenir la proposition ci-annexée de CNP Assurances et de l'autoriser à conclure avec cette société, du 01/01/2025 au 31/12/2025, un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Décide de retenir la proposition de CNP Assurances, Décide de conclure avec cette société, pour une durée de 12 mois à compter du 01/01/2025, un contrat au taux décomposé comme suit :

- 6.02 % (taux d'assurance) et 0.38 % (taux frais de gestion) pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.
- 1.55 % (taux d'assurance) et 0.10 % (taux frais de gestion) pour les agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C.

Autorise M. le maire à signer ce contrat.

Questions diverses

- M. le maire donne lecture de l'analyse financière établie par le Trésor Public sur la qualité des comptes de la commune entre 2019 et 2023. La situation est très satisfaisante.
- La commune met à disposition gracieuse un service de pose à domicile d'une benne à déchets verts puis enlèvement, transport à la déchetterie et évacuation. Le SIETOM a instauré l'accès aux déchetteries via un badge individuel. A compter du 1^{er} janvier 2025, la commune n'assurera plus le service.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal

Séance du 8 janvier 2025

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024.

2025-01-08-01/01 : Démission d'un adjoint et élection d'un nouvel adjoint

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue conformément à l'article L.2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales, Le maire informe l'assemblée de la décision de Mme Véronique Guilhorre de démissionner de son mandat de 2e adjointe à la mairie de Pomarez, par courrier en date du 19 décembre 2024.

Madame la Préfète a pris acte de sa décision le 23/12/2024.

Le maire propose à l'assemblée de délibérer sur :

- le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 25 mai 2020,
- la désignation d'un nouvel adjoint au maire,
- le rang du nouvel adjoint qui occupera le même rang que son prédécesseur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de maintenir le nombre d'adjoints à 4,

Décide que le nouvel adjoint de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder, occupera le même rang que son prédécesseur.

Par conséquent, les adjoints élus le 25 mai 2020 conserveront leur rang et le nouvel adjoint prendra rang en qualité de 2ème adjointe.

M. Garbay Alain	Premier adjoint
Mme Poste vacant	Deuxième adjointe

M. Nougaro Ludovic	Troisième adjoint
Mme Duprat Maryse	Quatrième adjointe

Procède à l'élection de la deuxième adjointe, et Mme Guilhorre Véronique ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 2e Adjointe et a été immédiatement installée.

Désigne Mme Guilhorre Véronique pour siéger au CCAS.

2025-01-08-02/02 : Marché de maîtrise d'œuvre « rénovation de logements »

Après avoir rappelé le projet consistant à la rénovation énergétique de 2 logements « Pavie », M. le maire précise qu'il convient de désigner le maître d'œuvre qui accompagnera la collectivité dans sa réalisation : SOLIHA.

Le montant estimatif des travaux, études incluses, est de 212 810 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise M. le maire :

- à signer l'acte d'engagement pour la rénovation énergétique de 2 logements « Pavie » avec SOLIHA,
- à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2025-01-08-03/03 : Rénovation salle des fêtes - demande de subventions

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le plan de financement ci-dessous,

S'engage à inscrire les crédits correspondants au budget de la commune,

Autorise M. le maire à solliciter :

- les subventions auprès des partenaires institutionnels correspondant au tableau de financement ci-dessous,
- tous les partenaires pour obtenir les meilleures aides afin de réaliser le projet.

Autorise M. le maire :

- à signer tous documents relatifs à ce dossier,
- à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure d'appel d'offres des marchés publics.

Dépense	Montant estimatif HT	Plan de financement		Montant
Travaux de rénovation salle des fêtes	881 523 €	DETR 2025 / Fonds Vert	20 %	176 305 €
		Emprunt	30 %	264 457 €
		Fonds d'Equipement des communes	1 %	7 500 €
		Fonds Propre	49 %	433 261 €
TOTAL	881 523 €	TOTAL		881 523 €



2025-01-08-04/04 : Décision modificative n°2 - budget Lotissement du Pont du Bos

Considérant qu'il convient de régulariser les variations de stocks de terrains aménagés,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2024 du lotissement du Pont du Bos :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Imputations - Natures	Ouvert	Imputations - Natures	Ouvert
011 / 605 Achats de matériel, équipements et travaux	600 €	042 / 71355 Variation des stocks de terrains aménagés	600 €
TOTAL	600 €	TOTAL	600 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Imputations - Natures	Ouvert	Imputations - Natures	Ouvert
040 / 3555 / OPFI / Terrains aménagés	600 €	16 / 1641 / OPNI / Emprunts en euros	600 €
TOTAL	600 €	TOTAL	600 €

2025-01-08-05/05 : Mise en œuvre du RIFSEEP par cadre d'emploi - modification

Considérant les montants annuels maxima prévus par les textes susvisés,
Vu l'avis du comité technique en date du 26 juin 2023 et du 11 juillet 2023,
Vu l'avis du comité technique en date du 17 décembre 2024,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Confirme l'attribution de l'IFSE au profit des agents de la commune de Pomarez relevant des cadres d'emplois suivants :

- Cadre d'emploi de catégorie B : rédacteurs territoriaux, techniciens territoriaux,
- Cadre d'emploi de catégorie C : adjoints administratifs territoriaux, adjoints techniques territoriaux, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Des groupes de fonctions, par cadre d'emploi, sont créés sur la base des critères suivants :

- Niveau d'encadrement,
- Niveau de technicité,
- Polyvalence des tâches.

L'autorité territoriale est chargée de fixer, par arrêté, le montant individuel de l'IFSE attribué à chaque agent compte tenu de son groupe de fonctions d'appartenance et des critères suivants :

- Niveau de responsabilité et de technicité,
- Niveau d'encadrement.

L'IFSE versée aux agents sera réexaminée dans les conditions suivantes :

- En cas de changement de fonctions ou d'emploi relevant d'un même groupe de fonctions,
- A minima tous les deux ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent,
- En cas de changement de grade, de cadre d'emploi suite à une promotion, ou la réussite à un concours.

Le réexamen des indemnités pour tenir compte de l'expérience professionnelle acquise par les agents se fera en tenant compte des critères suivants :

- Des formations suivies au regard du nombre de formations réalisées, de la restitution du contenu des formations, de la volonté d'en réaliser,
- Du parcours professionnel de l'agent au regard du nombre d'années dans la collectivité et, le cas échéant, du nombre de postes occupés.

Confirme l'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA) au profit des agents de la commune de Pomarez relevant des cadres d'emploi suivants :

- Cadre d'emploi de catégorie B : rédacteurs territoriaux, techniciens territoriaux,
- Cadre d'emploi de catégorie C : adjoints administratifs territoriaux, adjoints techniques territoriaux, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

L'autorité territoriale est chargée de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent au titre du CIA en fonction des conclusions de l'examen professionnel, à savoir tous les critères de la grille du compte-rendu d'entretien.

Les primes et indemnités versées aux agents à temps non complet seront calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire. Les agents contractuels de droit public percevront les primes prévues pour les fonctions correspondant à leur emploi dans les mêmes conditions que les agents titulaires.

L'IFSE sera versée mensuellement. Le CIA sera versé annuellement.

Pendant les périodes de congés de maladie ordinaire, accident de service, maladie professionnelle, CITIS, période de préparation au reclassement et temps partiel thérapeutique, de maternité, paternité, d'adoption et d'accueil de l'enfant, le régime indemnitaire sera versé aux agents dans les mêmes conditions que la rémunération. Pendant les périodes de congés de longue maladie et de congé de grave maladie, le régime indemnitaire est maintenu à hauteur de 33 % la première année et 60 % les deuxième et troisième années. Le régime indemnitaire sera suspendu pendant les périodes de congés de longue durée.

La présente délibération prend effet à compter du 09/01/2025.

2025-01-08-06/06 : Soutien à Mayotte – appel national à solidarité

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Pomarez tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte. Aussi, il est proposé au Conseil municipal que la commune de Pomarez contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante : faire un don d'un montant de 1000 € à la Protection civile.

Après avoir entendu ce rapport, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve ce soutien à la population de Mayotte d'un montant de 1000 € (mille euros) versé à la Protection Civile, Habilité M. le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

2025-01-08-07/07 : Soutien au comité du mémorial Landais des morts pour la France en Afrique du Nord

M. le maire informe le Conseil municipal de la réception d'un courrier de l'association « Comité du mémorial landais des morts pour la France en Afrique du Nord » sollicitant une participation des communes pour rénover le mémorial à l'occasion du 25e anniversaire de son inauguration.

Sachant qu'un pomarézien est décédé lors de ces évènements, M. le maire propose un soutien à la rénovation de 100 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité membres présents et représentés,

Autorise M. le maire à verser la somme de 100 € (cent euros) au « Comité du mémorial landais des morts pour la France en Afrique du Nord ».

Information : M. Guy Courbaigts, né à Pomarez, est Mort pour la France en Afrique du Nord.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal Séance du 27 janvier 2025

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 janvier 2025

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve le procès-verbal de la séance du 8 janvier 2025.

2025-01-27-01/09 : Rénovation salle des fêtes - demande de subventions

M. le maire informe le Conseil municipal d'une réunion mi-janvier avec le chargé de mission « Village d'Avenir ». Ce dernier conseille d'élargir la recherche de financement et les taux d'intervention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Annule la délibération n° 2025-01-08/03-03,

Approuve le plan de financement ci-dessous,

S'engage à inscrire les crédits correspondants au budget de la commune,

Autorise M. le maire :

- à signer tous documents relatifs à ce dossier,
- à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure d'appel d'offres des marchés publics.

Dépense	Montant estimatif HT	Plan de financement		Montant
Rénovation salle des fêtes	920 523,05 €	DETR 2025	40%	368 209,21 €
		FONDS VERT	30%	276 156,92 €
		FONDS LEADER	10%	92 052,31 €
		Conseil Départemental	10%	92 052,31 €
		Autofinancement	5%	46 026,15 €
		Emprunt	5%	46 026,15 €
TOTAL	920 523,05 €			920 523,05 €

2025-01-27-02/10 : Rénovation Salle des Fêtes - recherche de financement

Considérant la révision du projet de rénovation de la Salle des Fêtes,

Considérant le dossier mis sur table,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise M. le maire à solliciter :

- les subventions auprès des partenaires correspondant au tableau de financement présenté dans la délibération 2025-01-27/01-09,
- tous les partenaires pour obtenir les meilleures aides afin de réaliser le projet.

2025-01-27-03/11 : Convention photovoltaïque avec ENERLANDES

M. le maire rappelle le projet de la commune d'installer des panneaux photovoltaïques pour consommer une électricité propre et réduire la facture d'électricité. Le boulodrome a été identifié comme un terrain propice à la construction d'une structure supportant des panneaux.

ENERLANDES, société d'économie mixte locale créée par le Conseil Départemental des Landes, a déposé un dossier.

Il convient de signer une convention précisant que l'occupant :

- est autorisé, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révocable, le bien foncier ci-après désigné appartenant au domaine public communal.

Nature	Couverture du boulodrome
Parcelle(s) cadastrale(s)	G 0812
Adresse	200 Av. du Stade, 40360 Pomarez
Surface utile	2 271 m ²
Puissance installable	484 kWc

La présente convention est conclue sous le régime des occupations temporaires du domaine public.

L'occupant est autorisé à occuper le boulodrome de Pomarez et à y implanter une ombrière de photovoltaïque, sur une surface totale d'environ 2 448 m². L'occupant prend les lieux nécessaires à la réalisation du projet dans l'état où ils se trouvent lors de son entrée. En contrepartie de l'autorisation d'occuper le domaine public, objet des présentes, l'occupant devra verser une soulte fixée à 60 000 € à la mise en service de l'équipement.

La convention entrera en vigueur à compter de sa signature par l'ensemble des parties et prendra fin au bout de 30 ans. L'occupant s'engage à notifier une copie dudit contrat au propriétaire dès sa signature.

Les travaux pris en charges sont les suivants :

- Réalisation des fondations des ombrières
- Fourniture et pose des structures des ombrières
- Fourniture et pose de la couverture photovoltaïque
- Raccordement électrique
- Pose de l'éclairage sous ombrières
- Système de collecte des eaux pluviales

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise M. le maire :

- à signer la convention de mise à disposition du domaine public,
- à accepter le versement d'une soulte fixée à 60000 € à la mise en service de l'équipement,
- à signer tous documents afférents à ce dossier.

Questions diverses

- Un futur propriétaire sur la commune souhaite acquérir une portion de la parcelle communale E 331. La commune y serait favorable pour un montant recommandé par la SAFER de 1€ / m² sous réserve du droit de préemption par un agriculteur. Les frais de géomètre et notaire sont à la charge des acquéreurs.
- Cantine scolaire : dans le cadre du projet d'école, des résidents de l'EHPAD déjeunent avec les enfants. Le 1er déjeuner a été très riche en échange. Il sera suivi d'autres déjeuners mensuels.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal *Séance du 6 mars 2025*

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2025

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2025.

2025-03-06-01/12 : Compte Financier Unique 2024 budget Forêt de Gert

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, M. le maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve le Compte Financier Unique 2024 pour le budget Forêt de Gert,
Donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025-03-06-02/13 : Affectation du résultat 2024 budget Forêt du Gert

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide de reprendre au budget primitif 2025 le résultat 2024 ainsi qu'il suit :
En section de fonctionnement

- Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 26 042.51 €

2025-03-06-03/14 : Compte Financier Unique 2024 budget Photovoltaïque

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, M. le maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve le Compte Financier Unique 2024 pour le budget Photovoltaïque,
Donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025-03-06-04/15 : Affectation du résultat 2024 budget Photovoltaïque

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide de reprendre au budget primitif 2025 les résultats 2024 ainsi qu'il suit :
En section de fonctionnement

- Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 16 328.94 €

En section d'investissement

- Excédent d'investissement reporté (R001) : 2 046.32 €

2025-03-06-05/16 : Compte Financier Unique 2024 budget Pont du Bos

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, M. le maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve le Compte Financier Unique 2024 pour le budget Pont du Bos,
Donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025-03-06-06/17 : Affectation du résultat 2024 budget Pont du Bos

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide de reprendre au budget primitif 2025 les résultats 2024 ainsi qu'il suit :
En section de fonctionnement

- Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0.08 €

En section d'investissement

- Déficit d'investissement reporté (D001) : 80 055.25 €

2025-03-06-07/18 : Compte Financier Unique 2024 budget Pourcicam

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, M. le maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve le Compte Financier Unique 2024 pour le budget Pourcicam,
Donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2025-03-06-08/19 : Affectation du résultat 2024 budget Pourcicam

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide de reprendre au budget primitif 2025 les résultats 2024 ainsi qu'il suit :
En section de fonctionnement

- Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0.76 €

En section d'investissement

- Excédent d'investissement reporté (R001) : 2 004.99 €

2025-03-06-09/20 : Compte Financier Unique 2024 budget Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, M. le maire s'étant retiré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve le Compte Financier Unique 2024 pour le budget Commune,
Donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



2025-03-06-10/21 : Affectation du résultat 2024 budget Commune

Vu l'excédent de fonctionnement 2024 d'un montant de 964 519.61 €,

Vu le besoin de financement de la section d'investissement 2024 d'un montant de 600 890.21 €,

Considérant la nécessité de couvrir en priorité ce besoin de financement de la section d'investissement par une partie du résultat de fonctionnement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'affecter au budget primitif 2025 le résultat de fonctionnement 2024 (964 519.61 €)

ainsi qu'il suit :

En section d'investissement

- Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 600 890.21 €

En section de fonctionnement

- Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 363 629.40 €

2025-03-06-11/22 : Plan de financement salle des fêtes

Considérant la révision du projet de rénovation de la Salle des Fêtes,

Considérant le dossier mis sur table,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Annule la délibération n° 2025-01-27/01-09,

Approuve le plan de financement ci-dessous,

S'engage à inscrire les crédits correspondants au budget de la commune,

Autorise M. le maire :

- à signer tous documents relatifs à ce dossier,
- à rechercher les meilleurs financements possibles pour réaliser le projet,
- à lancer la consultation d'entreprises selon la procédure d'appel d'offres des marchés publics.

Dépense	Montant estimatif HT	Plan de financement		Montant
Maîtrise d'oeuvre	71 889 €	DETR 2025	40%	408 175 €
Etudes	28 025 €	FONDS VERT	24%	244 905 €
Travaux rénovation	920 523 €	FONDS FEDER	7%	71 430 €
		Conseil Départemental	9%	91 839 €
		Autofinancement	10%	102 044 €
		Emprunt	10%	102 044 €
TOTAL	1 020 437 €		100%	1 020 437 €

2025-03-06-12/23 : Placement de fonds

Vu la délibération 2024-05-02-01/40 sur le placement de fond pour un montant de 365 000 € (trois cent soixante-cinq mille euros) arrivé à échéance,

Vu les ventes de deux lots au lotissement du Pont du Bos pour 91 333 € et les ventes de 2024 à la société SARAJELINE (55 000 €) et à la SCI ESPIGEAT (36 750 €),

Considérant une trésorerie importante, et des investissements programmés sur le 2° semestre,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de placer les fonds provenant de la vente des biens susdits pour un montant de 548 000 € (cinq cent quarante-huit mille euros) sur une durée de 9 mois,

Décide de souscrire à ce titre un compte à terme dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Le retrait partiel n'est pas possible.
- Le retrait total anticipé est autorisé : si les fonds déposés sont retirés avant l'expiration du terme convenu à l'ouverture du compte à terme, la somme débloquée sera rémunérée sur la base du taux de maturité inférieure à la durée effective d'immobilisation, tel qu'il figure sur le barème en vigueur le jour de l'ouverture du compte à terme. Les sommes retirées avant l'expiration d'une période mensuelle d'immobilisation ne seront pas rémunérées.
- Les intérêts sont non imposables.
- Taux des comptes à terme au 07/02/2025 : Taux nominal 2.41%, Taux actuariel (à titre indicatif) 2.45 %

2025-03-06-13/24 : Création d'une régie d'avance

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 06/03/2025 autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L. 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales (5),

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 27/02/2025,

Décide :

ARTICLE 1 - Il est institué une régie d'avances auprès du service administratif de la commune de Pomarez.

ARTICLE 2 - Cette régie est installée 61 rue de la mairie – 40360 Pomarez.

ARTICLE 3 - La régie fonctionne à l'année.

ARTICLE 4 - La régie paie les dépenses suivantes :

- Fournitures entretien et petits équipements, petit outillage / Compte d'imputation : 60632
- Fournitures de voirie / Compte d'imputation : 60633
- Signalisation verticale / Compte d'imputation : 2152

ARTICLE 5 - Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivants : carte bancaire sans possibilité de retrait.

ARTICLE 6 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur à qualité auprès du Service de Gestion Comptable de St-Sever.

ARTICLE 7 - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 2000 €.

ARTICLE 8 - Le régisseur verse auprès du Comptable public assignataire la totalité des pièces justificatives de dépenses au minimum une fois par mois.

ARTICLE 9 - Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de manquement des fonds selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 10 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de manquement des fonds selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 - Le maire et le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de St-Sever sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

2025-03-06-14/25 : Création de servitude

Considérant la présence de cette canalisation d'eaux pluviales, la demande de régularisation formée par les propriétaires, et le dossier établi par le géomètre la SELARL AGL Mesure en novembre 2024,

Sur la proposition de M. le maire,

M. Alain Garbay se retire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Crée la servitude de canalisation d'eaux pluviales dans les conditions suivantes et ci-annexées :

Fonds servant : Parcelles AB n° 442p, 450p, 533p, et F n° 429p, 434p, 458p, 489p, 490p, 495p, 509p, 535p, 549p

Fonds dominant : Parcelles AB n° 450 et domaine public (rue de Pourcicam, impasse Pourcicam, et impasse du Castéra)

Assiette et prescriptions : telles que définies sous traits discontinus bleus sur le plan ci-annexé,

Conditions d'exercice : le propriétaire du fonds servant s'engage à laisser libre de tout accès à tout technicien susceptible d'intervenir pour tout dysfonctionnement sur les canalisations. En contrepartie, le propriétaire du fonds dominant s'engage à remettre le terrain en l'état.

Décide que les frais liés à la création de ces servitudes seront à la charge du fonds dominant,

Désigne Maître Robin pour la passation de l'acte correspondant,

Autorise M. le maire à signer l'acte et tout document afférent à la présente.

2025-03-06-15/26 : Délibération donnant mandat au Centre de Gestion des Landes pour lancer la consultation ayant pour objet de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé

M. le maire, informe le Conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, rend la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque santé de leurs agents obligatoire à compter du 1er janvier 2026, avec un montant minimum de 15€ brut mensuel (selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

La couverture santé couvre les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident de la vie (soins courants, médicaments, hospitalisation, frais dentaires, équipement optique, aides auditives).

Par conséquent, le Centre de gestion des Landes a décidé de lancer en 2025 une consultation afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Afin de respecter l'échéance imposée par le décret et en fonction des mandats confiés par les collectivités, le Centre de gestion sera en mesure de proposer une convention de participation dans le domaine de la santé à l'été 2025 pour un début d'exécution du marché au 1er janvier 2026.

A l'issue de cette consultation, la collectivité conservera l'entière liberté de signer ou non la convention de participation qui lui sera proposée. Les garanties et les taux de cotisations obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat qui seront amenées à les présenter à leur organe délibérant.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres ou représentés,

Décide de donner mandat au Centre de Gestion des Landes pour lancer la consultation nécessaire à la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la santé, conformément à l'article 25-1 de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 auprès des assureurs,

Prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion dont la prise d'effet sera fixée au 1er janvier 2026.

2025-03-06-16/27 : Rapport d'activité du SIVU de la Chênaie 2023

Vu le rapport 2023 présenté lors de l'Assemblée Générale du Comité syndical du SIVU des Chênaies de l'Adour le 14 décembre 2024, transmis en Préfecture le 20/12/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte tel que présenté le Rapport d'activité 2023,

Autorise M. le maire à signer les actes susdits ainsi que toutes les pièces nécessaires à ces affaires.

Questions Diverses :

M. Laslandes résidant à Besançon souhaite faire don à la commune d'un cadran solaire d'un diamètre de 15 cm, forgé par son aïeul, pomarézien de naissance. Le Conseil municipal accepte le don.

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal Séance du 14 avril 2025

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2025

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le procès-verbal de la séance du 6 mars 2025.

2025-04-14-01/28 : Vote des taux d'imposition 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de maintenir pour l'année 2025, les taux suivants :

	Bases effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases prévisionnelles 2025	Produit de référence	Taux votés	Produits attendus
Taxe foncière bâti (TFB)	1 865 884 €	34,01 %	96,35 %	1 893 000 €	643 809 €	34,01 %	643 809 €
Taxe foncière non bâti (TFNB)	119 664 €	54,88 %	135,63 %	121 900 €	66 899 €	54,88 %	66 899 €
Taxe d'habitation (TH)	146 599 €	14,00 %	50,90 %	128 300 €	17 962 €	14,00 %	17 962 €
				Total	728 670 €		728 670 €
				+ Allocations compensatrices			136 364 €
				+ IFER / Pylônes			142 €
				- Coefficient correcteur			63 574 €
				TOTAL RESSOURCES FISCALES			801 602 €

Charge M. le maire de faire procéder à l'application de la présente décision.

2025-04-14-02/29 : Adoption du budget primitif 2025 Forêt de Gert

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le budget primitif 2025 suivant :

Dépenses FONCTIONNEMENT		Recettes FONCTIONNEMENT	
Propositions nouvelles	38 842.51 €	Excédent antérieur reporté	26 042.51 €
		Propositions nouvelles	12 800.00 €
TOTAL	38 842.51 €	TOTAL	38 842.51 €

Dépenses INVESTISSEMENT		Recettes INVESTISSEMENT	
Restes à réaliser	0.00 €	Excédent d'investissement reporté	0.00 €
Propositions nouvelles	0.00 €	Propositions nouvelles	0.00 €
TOTAL	0.00 €	TOTAL	0.00 €

2025-04-14-03/30 : Adoption du budget primitif 2025 Photovoltaïque

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Adopte le budget primitif 2025 suivant :

Dépenses FONCTIONNEMENT		Recettes FONCTIONNEMENT	
Propositions nouvelles	33 316.94 €	Excédent antérieur reporté	16 328.94 €
		Propositions nouvelles	16 988.00 €
TOTAL	33 316.94 €	TOTAL	33 316.94 €

Dépenses INVESTISSEMENT		Recettes INVESTISSEMENT	
Propositions nouvelles	26 158.26 €	Excédent d'investissement reporté	2 046.32 €
		Propositions nouvelles	24 111.94 €
TOTAL	26 158.26 €	TOTAL	26 158.26 €

2025-04-14-04/31 : Adoption du budget primitif 2025 Pont du Bos

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Adopte le budget primitif 2025 suivant :

Dépenses FONCTIONNEMENT		Recettes FONCTIONNEMENT	
Propositions nouvelles	95 675.25 €	Excédent reporté	0.08 €
		Propositions nouvelles	95 675.17 €
TOTAL	95 675.25 €	TOTAL	95 675.25 €

Dépenses INVESTISSEMENT		Recettes INVESTISSEMENT	
Déficit antérieur reporté	80 055.25 €	Excédent d'investissement reporté	0.00 €
Stock terrain final	0.00 €	Stock terrain final	80 055.25 €
TOTAL	80 055.25 €	TOTAL	80 055.25 €

2025-04-14-05/32 : Adoption du budget primitif 2025 Pourcicam

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Adopte le budget primitif 2025 suivant :

Dépenses FONCTIONNEMENT		Recettes FONCTIONNEMENT	
Propositions nouvelles Variation des encours	128 005.76 €	Excédent antérieur reporté	0.76 €
		Propositions nouvelles	128 005.00 €
TOTAL	128 005.76 €	TOTAL	128 005.76 €

Dépenses INVESTISSEMENT		Recettes INVESTISSEMENT	
Propositions nouvelles	92 383.83 €	Excédent d'investissement reporté	2 004.99 €
		Propositions nouvelles	90 378.84 €
TOTAL	92 383.83 €	TOTAL	92 383.83 €

2025-04-14-06/33 : Adoption du budget primitif 2025 Commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, Adopte le budget primitif 2025 suivant :



Dépenses FONCTIONNEMENT		Recettes FONCTIONNEMENT	
Propositions nouvelles	2 104 390.40 €	Excédent antérieur reporté	369 629.40 €
		Propositions nouvelles	1 734 761.00 €
TOTAL	2 104 390.40 €	TOTAL	2 104 390.40 €

Dépenses INVESTISSEMENT		Recettes INVESTISSEMENT	
Restes à réaliser	809 600.00 €	Solde d'exécution de la section inves.	208 709.79 €
Propositions nouvelles	1 149 320.00 €	Propositions nouvelles	1 750 210.21 €
TOTAL	1 958 920.00 €	TOTAL	1 958 920.00 €

2025-04-14-07/34 : Autorisation de Programmes et Crédits de Paiements « Rénovation salle des fêtes et Construction logements »

La procédure des Autorisations de Programmes (AP) et des Crédits de Paiement (CP) est prévue par l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT). Elle constitue un aménagement du principe d'annualité qui permet d'adapter la programmation de certaines dépenses, notamment d'investissement, qui voient leur réalisation s'échelonner sur plusieurs exercices. Elle permet alors d'effectuer une gestion pluriannuelle de l'engagement des dépenses en évitant de recourir à la technique classique des restes à réaliser.

La gestion sous forme d'AP/CP permet à une collectivité de ne pas faire supporter, au budget d'un exercice donné, l'intégralité d'une dépense pluriannuelle et de ne pas prévoir l'intégralité des recettes correspondantes.

Seules les dépenses à payer au cours de l'exercice sont retracées dans le budget et l'équilibre de chaque section s'apprécie au regard des seuls crédits de paiement.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide la création d'une autorisation de programme et de crédit de paiement pour les opérations de rénovation de la salle des fêtes et de construction de trois logements,

Décide de répartir les crédits de paiement pour chaque opération de la manière suivante :

Opération	Total AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Rénovation salle des fêtes	1 225 000 €	490 000 €	612 500 €	122 500 €
Construction trois logements	1 000 000 €	500 000 €	500 000 €	/

Précise que les crédits de paiement sont inscrits au budget 2025.

2025-04-14-08/35 : Convention de participation financière au plan pluriannuel d'investissement du Service Départemental Investissement et de Secours 2025-2027

Vu la nécessité de sécuriser l'équilibre financier du SDIS dans un cadre pluriannuel, sur les exercices 2025, 2026 et 2027, Vu la délibération n° 2024-046 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'incendie et de Secours, en date du 1er octobre 2024, appelant un financement d'investissement complémentaire auprès du bloc communal, pour un montant global de 1 M € en 2025, de 1,25 M € en 2026 et de 1,5 M € en 2027,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 15 voix pour et 1 abstention :

Décide d'attribuer une subvention d'investissement au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes, d'un montant de :

- 3 213,93 € au titre de l'exercice 2025
- 4 017,41 € au titre de l'exercice 2026
- 4 820,89 € au titre de l'exercice 2027

Décide d'autoriser M. le maire à signer la convention de participation financière pluriannuelle, présentée en pièce jointe au présent rapport.

2025-04-14-09/36 : Convention de subventionnement et de mise à disposition de locaux avec l'Harmonie

Sur proposition de M. le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte de passer avec l'Harmonie de Pomarez la convention annexée de subventionnement et de mise à disposition de locaux,

Autorise M. le maire à signer ladite convention.

2025-04-14-10/37 : Vente de parcelle

Vu l'accord écrit de Mme et M. Ballin,

Considérant la nécessité de rattacher une parcelle communale cadastrée AB 391 à la propriété contigüe de Mme et M. Ballin nouvellement cadastrée AB 628 et 629,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de vendre à Mme et M. Ballin – le Bourg – 40360 Pomarez : la parcelle sise au lieu-dit « le bourg », cadastrée section AB 0391 renumérotée AB 628 et AB 629, d'une contenance respective de 00 a 04 ca, et 00 a 11 ca moyennant un prix de 22.50 €, frais de notaire à la charge des acquéreurs,

Désigne Maître Robin Nicolas, notaire à Pomarez, pour la passation de l'acte,

Autorise M. le maire à signer l'acte susdit ainsi que tout document afférent à la présente décision.

2025-04-14-11/38 : Résultats de l'enquête publique

Considérant que par délibération en date du 1er février 2024 et du 7 mars 2024 proposant l'aliénation du sol des chemins ruraux respectivement :

- contigüe aux parcelles cadastrées B522, B520, B327, B328, B326, B325, B426, B316 situé à proximité du chemin du Gert,

- et contigüe aux parcelles cadastrées B250, B411, B533, et B534 situé à proximité du chemin du Lucq,

Considérant la tenue de l'enquête publique par M. Chatrieux commissaire-enquêteur désigné par arrêté en date du 26 décembre 2024,

Considérant que les deux chemins sont enclavés dans des propriétés privés et qu'ils ne présentent aucun intérêt pour la commune,

Considérant que deux mois se sont écoulés à compter de la date d'ouverture de l'enquête sans que la moitié plus un des intéressés représentant au moins les deux tiers de la superficie des propriétés desservies par le chemin, aient déclaré vouloir se grouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien du chemin et qu'il n'y a donc pas lieu dans ces conditions de faire application des dispositions de l'article L. 161-11 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

Par ces motifs, et considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide

Article 1 : D'aliéner les portions de chemin rural dont la désignation suit ci-après :

chemin rural contigüe aux parcelles cadastrées B522, B520, B327, B328, B326, B325, B426, B316 situé à proximité du chemin du Gert.

chemin rural contigüe aux parcelles cadastrées B250, B411, B533, et B534 situé à proximité du chemin du Lucq.

Article 2 : Charge M. le maire de l'exécution de la présente délibération et en particulier de mettre les propriétaires riverains qui se porteraient acquéreurs en demeure de présenter leur soumission, chacun dans la limite de son droit, dans les conditions prévues par l'article L. 161-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Faute par les intéressés de répondre dans le délai imparti ou de souscrire au prix fixé, la vente aura lieu de gré à gré.

Article 3 : Fixe le prix de vente des parcelles à 150 € la parcelle, frais de notaire en sus à la charge de l'acquéreur.

Article 4 : Charge M. le maire de l'exécution de la présente délibération.

2025-04-14-12/39 : Rénovation salle des fêtes - Phasage DETR

Vu le dépôt de dossier DETR 2025,

Vu la communication avec les services de la sous-préfecture,

Compte tenu du coût du projet et du calendrier de réalisation d'octobre 2025 à mars 2027, il convient de phaser la demande de subvention sur 2025 et 2026 par tranche fonctionnelle de travaux.

La subvention sollicitée sera calculée sur la base de 40 % de l'assiette éligible à la DETR.

Le montant attendu pour 2025 est de 152 060 € (cent cinquante-deux mille soixante euros) pour un montant estimatif HT de travaux hors étude de 380 150 € (trois cent quatre-vingt mille cent cinquante euros). Le montant attendu pour 2026 est de 245 000 € (deux cent quarante-cinq mille euros) pour un montant estimatif de travaux hors étude de 612 500 € (six cent douze mille cinq cent euros).

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le phasage de versement de la DETR sur 2025 et 2026,

Approuve le montant de la subvention demandée en 2025 d'un montant de 152 060 € (cent cinquante-deux mille soixante euros),

Approuve le montant de la subvention à demander en 2026 d'un montant de 245 000 € (deux cent quarante-cinq mille euros),

Autorise M. le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Questions Diverses

M. le maire fait état de la rencontre avec la DDTM 40 et le SBVL rendant compte de l'état des ruisseaux « l'Esté », le « Moucau » et « le Jean Barbé ». Plusieurs obstacles qui ont provoqué l'inondation du quartier Labaigjuzan en octobre dernier ont été identifiés. L'entretien des ruisseaux étant à la charge des riverains, un courrier du maire va leur être adressé. Le SBVL est intervenu et va intervenir pour supprimer des encombrants et améliorer l'écoulement des cours d'eau.

POMAREZ

SPORT

CULTURE

LOISIRS

JEUNES

SÉNIORS

SOCIAL

**FORUM DES
ASSOCIATIONS**

DE 9H À 13H

DIM.

31 AOUT

2025

SALLE ANDRÉ GARBAY

